

CHRONIQUE ALGERIENNE

Tous les observateurs affirmaient que c'est à partir de 1984, plus précisément depuis le V^e congrès du parti, que Chadli Bendjedid, en éliminant les dernières fidélités du Boumédienisme – aussi bien civiles que militaires – et en se réservant exclusivement les nominations aux postes d'autorité, de la haute fonction publique, de la diplomatie ou de l'armée, était enfin libre de mener sa politique sans l'interférence des appareils détenus par d'autres clans.

En effet, il semblait avoir accumulé entre ses mains l'ensemble des pouvoirs, entouré d'une part d'une équipe ministérielle à sa botte, et d'autre part d'une armée vidée des chefs détenant une quelconque légitimité historique.

Il pouvait dès lors mener sans obstacle sa politique de réformes, et envisager ce grand dessein, d'ailleurs jamais formalisé, de l'Algérie triomphante.

En réalité, cette accumulation des pouvoirs n'était qu'un leurre. Et si effectivement il contrôlait et nommait à tous les postes de l'Etat ou à ceux pouvant constituer une récompense ou un gage – pour les postes à l'étranger –, Chadli Bendjedid ne dirigeait pas une «équipe» politique de la manière que l'avait assuré Boumédienne. Il ne commandait que des courtisans sans envergure politique, mal préparés à leurs fonctions, soumis à des rotations constantes, conscients de leur fragile statut, prudents dans leurs décisions pour éviter l'erreur qui pourrait les pénaliser. Chadli Bendjedid était de ce fait seul pour avoir banalisé et «démonétisé» les fonctions, disposant d'énormes pouvoirs dont il était prisonnier car ne permettant à personne de lui faire de l'ombre. Il est vrai que depuis son investiture, son seul credo quant au renouvellement ou à la sanction des élites a été qu'*il n'y a pas de positions acquises mais des positions à conquérir* (1), dont il était apparemment le seul à pouvoir juger.

L'image du pouvoir exerce souvent une magie qui masque les véritables intentions et fausse les interprétations.

C'est ainsi que l'on n'a pas compris le «procès» intenté au parti FLN par son Secrétaire Général, Président de la République, dans son discours du 19 septembre 1988 qui a ouvert la voie aux événements du mois d'octobre. Cette prestation restée célèbre et interprétée différemment donnait le ton, à la veille du VI^e congrès, et désignait, sans les montrer les «ennemis» des réformes et du nouveau projet de société qui s'élaborait.

(1) BELKACEM (K.), «Pour un socialisme crédible», *Algérie Actualité*, n° 1158, semaine du 24 au 30 décembre 1987, p. 9.

Il semblait pourtant que le parti, au cours de la 19^e session du comité central (2) avait dissipé «*les spéculations et faux cliivages entretenus sciemment autour de personnages et institutions à propos desquels on a développé une paranoïa gauchiste ou droitrière*» (3). Bien plus, il apparaissait avoir fait œuvre universelle en s'exprimant «*alors que glasnost et perestroïka [...]/ étaient à peine au stade du balbutiement*», en définissant «*clairement [...]/ des nouvelles règles du jeu que fixent les réformes, issues elles-mêmes d'une vision d'un projet de société élaboré dans les textes fondamentaux du parti, depuis son 4^e congrès*» (4). Alors, qu'a-t-il pu se passer, en l'espace d'un peu moins d'une année, pour que ce même parti soit accusé de saboter les réformes qu'il a lui-même définies depuis une décennie ?

Est-il devenu brutalement ces «*milieux qui ont tout avantage à maintenir l'opacité dans les institutions, par la bureaucratie anonyme et corruptrice, dans le marché par la spéculation, la pénurie et le détournement des revenus des salariés au profit du marché parallèle dit informel*» (5) ?

Il apparaît de plus en plus évident que les réformes économiques, par les non-dits qu'elles entretenaient dans une conjoncture sociale difficile, ont cristallisé la contestation. Les lois du marché qu'elles développaient dans une économie de pénurie et d'incertitude accroissaient l'impression d'un changement des structures qui ne pouvait s'apparenter qu'à l'idée libérale. Ce débat qui n'était encore qu'un questionnement, masquait en réalité une lutte pour le renforcement du pouvoir à la faveur d'une destabilisation momentanée provoquée par le régime lui-même, justifier ainsi les exclusions programmées, et contrôler les assises du VI^e congrès.

Ce dernier était attendu comme une étape déterminante, celle des réformes et de la réélection de Chadli Bendjedid pour un troisième mandat.

L'année 1988 va donc être celle du congrès sur un fond de crise politique et économique. Cette année particulière est dominée par le chômage et l'inflation dont la cause essentielle a été le désinvestissement décidé dans les années 80, le ralentissement de la production dû au manque de matières premières induit par deux effets : baisse sensible des revenus provenant des hydrocarbures et paiement des intérêts d'une dette mal structurée atteignant son taux de remboursement maximum.

Malgré un volume d'endettement relativement faible comparé à d'autres pays africains, le service de la dette est élevé et consomme près de 66 % des revenus annuels en devises.

Si l'on en juge par le tableau ci-dessous, l'on constate le profond écart qui sépare le service de la dette de l'Algérie avec un certain nombre de PVD subissant les mêmes contraintes : hausse des taux d'intérêt sur le marché mondial, baisse des revenus des matières premières (6).

(2) Du 20 au 22 décembre 1987.

(3) Idem, note 1.

(4) Idem, note 1.

(5) BELKACEM (K.), «Pour un socialisme crédible», *Algérie Actualité*, n° 1158, semaine du 24 au 30 décembre 1987, p. 9.

(6) Les chiffres concernant le volume de la dette et ceux du service de la dette proviennent de *Marchés Tropicaux*, 8 septembre 1989.

	Algérie	Maroc	Nigéria	Egypte
Dettes (en milliards de \$ US)	26,706	20,857	31,862	46,005
Service de la dette	6,578	1,916	1,432	2,861
Variations de la dette				
- En valeur		- 5,849	+ 5,156	+ 19,299
- en %		- 22 %	+ 19 %	+ 72 %
Variations du service de la dette				
- en valeur		- 4,662	- 5,146	- 3,717
- en %		- 71 %	- 78 %	- 56 %
Rapport du service de la dette à la dette	24,6 %	9 %	4,5 %	6,2 %

L'on en déduit que le problème ne réside pas dans la comparaison des volumes de la dette, mais bien dans celui du service et des taux d'intérêt. L'on peut estimer, au vu de ces chiffres que des erreurs graves ont été commises dans la gestion de la dette.

Celle-ci a soulevé tout un débat au cours de cette même année. Présentée comme une fatalité, mais également comme un héritage, elle laissait supposer que la politique de *l'industrie industrialisante*, par ses coûteux investissements industriels, en était la cause principale.

Ces crises, économique, mais également de confiance, ont créé le désarroi dans les esprits et ont installé le doute. *«Après l'autosatisfaction exagérée vient l'autocritique excessive qui alimente en retour chez certains, l'idée de la légitimité a posteriori des aventures de la décennie précédente»*, écrivait Abdelatif Benachenhou (7).

En effet, l'année 1988 devait être consacrée à la réflexion et à la révision de tous les aspects économiques, sociaux, culturels, organiques et organisationnels, ainsi qu'à une évaluation objective du 2^e plan quinquennal (8).

Le projet est ambitieux, mais ne prend pas en compte l'immédiat car les revendications de la société civile, en attente d'abord, évacuées ensuite, deviennent de plus en plus pressantes sans pouvoir être satisfaites.

Sur le plan social, les effets de cette situation atteignent les catégories les plus faibles dans leur pouvoir d'achat. Les pénuries chroniques des produits domestiques provoquent le mécontentement de la population, contrainte de s'approvisionner sur un marché parallèle devenu florissant. La qualité de la vie se clochardise, et ici et là, déjà, à Alger comme dans certaines villes de l'intérieur, des manifestations se développent – comme pour une répétition générale ou pour exorciser les démons de la peur – à propos des pénuries de l'alimentation en eau potable. Les grèves se multiplient, notamment dans les universités.

(7) BENACHENHOU (A.), «Pénurie et incertitude dans le monde actuel : quelques solutions pour les pays en développement ?», *Académie du Royaume du Maroc*, Avril 1988.

(8) *El Moudjahid*, lundi 1^{er} février 1988, n° 7040, p. 3.

Les mosquées deviennent un enjeu et les clercs indépendants, de plus en plus violents entretiennent la contestation et la dérision d'un régime politique devenu non crédible.

Les clivages se renforcent autour de la question des réformes économiques – l'autonomie des entreprises –, puis par translation, se reportent sur les rapports Parti-Etat, ce dernier apparaissant l'initiateur de l'idée miracle répondant au dysfonctionnement économique, celui-là, gardien des acquis, et donc ennemi du renouveau. Cette dichotomie, simpliste dans sa formulation, garantit la représentation des symboles. Elle cache cependant une opposition fondamentale entre deux conceptions : celle du tout-Etat et celle du désistement de l'Etat, celle de l'idée supposée libérale que le discours ne nomme pas mais qui n'est pas l'*infitaḥ* à l'égyptienne, et celle, si ce n'est du socialisme, – le terme n'est plus porteur –, du moins de la définition d'un dessein et d'un choix de société cohérent et crédible.

La guerre de tranchées s'engage déjà dès que débute les discussions à l'Assemblée nationale de la loi des finances 1988, prévoyant un plan d'austérité. Il devenait évident que l'Etat ne pouvait plus faire face aux investissements industriels pourtant nécessaires au redécollage de l'économie, et surtout à la création de nouveaux emplois. Il ne pouvait même plus assurer l'approvisionnement régulier des matières nécessaires au fonctionnement des unités industrielles existantes. Alors que simultanément le credo «production et productivité» se répandait en se vidant de son sens.

Avec la présentation d'un projet de loi sur les sociétés mixtes, réformant la précédente, et prévoyant un pourcentage du capital étranger supérieur à celui de la partie algérienne – projet retiré par le gouvernement après quelques jours de débats violents –, l'on comprend dès lors que le Président et le gouvernement se heurtent à une composante politique ouvertement hostile. La contestation et la «grogne» ne sont plus feutrées et circonscrites à l'intérieur de commissions bien étanches; elles deviennent publiques.

L'ère Boumédiène n'était pas tout à fait close, même si aucun membre de l'ancien conseil de la révolution, ou du groupe d'Oujda, ne détenait de pouvoir; elle devenait réelle et pesante, même au prix d'alliances politiques «contre nature».

Si pendant un temps, l'on avait supposé que le Président Chadli Bendjedid avait les mains libres pour conduire sa politique, l'année 88 va nous démontrer que le pouvoir personnel peut ne pas consacrer le pouvoir, surtout s'il ne constitue pas de relais animant des clientèles fidèles, en marge des porteurs du pouvoir. Chadli Bendjedid s'est attaché à faire le contraire alors qu'il était dès l'abord pénalisé par son manque de charisme et une absence totale dans le champ des mass-médias; ce qui peut confirmer la thèse d'une volonté de gestion «en bon père de famille» et de l'absence d'un dessein ou d'un projet.

L'équipe gouvernementale est présentée sous la forme d'une technocratie fidèle et à la botte du Président parce qu'elle lui doit sa promotion sociale, sans passé historique, donc sans légitimité politique.

Les retouches nécessaires au sommet de l'Etat, du parti ou de l'armée destabilisaient les filières, et interdisaient toute constitution d'une clientèle fidèle et solidaire d'une idée. Il n'existait plus, comme au temps du Boumédienisme la diffusion d'une volonté au sein des sous-ensembles de la société politique, relayée auprès de la société civile par une «présence» continue, et surtout un discours, qui même s'il ne faisait pas l'unanimité, était admis parce qu'il répondait à une logique. Les peuples, en période de crise, ont peut-être besoin de «ténors» du verbe pour s'identifier à une cause, à une idée.

Quant au présent, nous avons plutôt assisté non pas à l'expression d'une conscience nationale, mais plutôt à celle de la défense des groupes ou des individus.

Par déduction, il est permis d'affirmer, car rien ne le contredit, que ce soit pour Chadli Bendjedid une stratégie lui permettant de toujours demeurer l'arbitre et le dispensateur d'allocations. Cependant, on ne peut toujours gouverner en focalisant l'ensemble des mécontentements de la classe politique et de la société civile.

*
* *

Au sein du parti, le secrétariat permanent figurait la représentation du microcosme politique. Sa composition ne privilégiait ni la solidarité, ni la décision collégiale, encore moins la réflexion pour une dynamique et une réponse sérieuse aux problèmes sérieux.

Il faut bien admettre par ailleurs que son rôle était à la fois ambigu et pluriel.

Il avait théoriquement pour mission de contrôler l'exécution, par le gouvernement, des résolutions, politique, économique, sociale et culturelle qui clôturaient les sessions des réunions du comité central. Charge aussi délicate que controversée dans la mesure où le président de la république est également secrétaire général du parti.

Par ailleurs, assumant la «tutelle» des organisations de masse, il devait tempérer les revendications, notamment des travailleurs au sein de l'UGTA, au risque d'être «débordé» et perdre sa crédibilité, sans pour autant imposer à l'exécutif les mesures éventuellement arrêtées. Réceptacle des revendications et du mécontentement social, il ne détenait pratiquement aucun pouvoir pour l'exécution de décisions. D'autant que, dans sa continue progression vers le pouvoir total, son secrétaire général, président de la république devait parvenir à le rendre inopérant pour le discréditer.

Depuis le congrès extraordinaire de 1980, M. Messadia, qui en sort à l'époque le grand vainqueur, devient le second personnage du Parti, responsable du secrétariat permanent du comité central. Sa «pratique hégémonique», grâce à l'article 120 qu'il avait fait adopter dans les statuts du parti, lui permettra de mettre en place et de contrôler un puissant appareil, d'abord

au niveau des organisations de masse, et notamment l'UGTA et la JFLN, ensuite à celui des mouhafadate où progressivement il installe ses hommes. Il opère ainsi un contrôle total sur la base militante. Les organisations de masses perdent peu à peu de leur caractère revendicatif et les mouhafadate se bureaucratisent en se réclamant les pendants des wilayate.

Contrôlant cet ensemble, il pouvait s'autoriser la coordination d'un secrétariat permanent dont les différents chefs de département étaient privés de l'information de base mais surtout n'avaient aucun pouvoir de communication avec les structures horizontales.

A cela s'ajoutait un manque total d'harmonisation entre les membres, dont les motivations et «tendances» étaient totalement différentes, si ce n'est opposées.

Les uns, anciens ministres déçus se considèrent sur une «voie de garage». Parmi eux, certains ont un rôle et une fonction déterminante à la tête d'un département alors que les autres se sentent marginalisés et anonymes au sein de commissions. Ainsi Abderrezak Bouhara, ancien ministre de la santé, dirigera la prestigieuse commission des relations extérieures, tandis que Sahah Goudjil, ancien ministre des transports sera en charge de celui de l'organique. Ces deux anciens ministres joueront un rôle déterminant au cours du VI^e congrès, permettant à Chadli Bendjedid, contre des promesses non tenues, de réussir la «liquidation» définitive de Mohamed Chérif Messadia et de son équipe.

L'audience d'un responsable politique se mesure à sa capacité d'imposer ses «protégés» à de hautes fonctions, ou de négocier leur transfert sur un autre poste.

Celle de Messadia sembla faiblir, alors que, membre du bureau politique, il ne put «replacer» l'un de ses proches, Kamel Bouchema, dépossédé au profit de Abdelhak Bererhi, à la suite d'un remaniement technique, de son poste de ministre de la jeunesse et des sports.

Chaque responsable du secrétariat permanent représente une tendance et un clan, revendiquant soit l'authenticité, soit la conservation de la véritable stratégie. Leur opposition empêche toute décision collégiale et diminue leur pouvoir de contrôle sur l'exécutif qu'ils sont censés exercer. Le gouvernement, ne subissant pas la pression du parti pour avoir rompu les passerelles qui autorisaient sa légitimité, pouvait ainsi renvoyer le débat et les arbitrages au niveau de la présidence. Le jeu politique se trouvait ainsi circonscrit entre deux hommes disposant de deux appareils : le Président de la République, Secrétaire Général du Parti dominant l'appareil administratif et gouvernemental mais également les membres du secrétariat permanent qu'il pouvait déplacer à sa guise du parti au gouvernement, et le responsable du secrétariat permanent dirigeant les organisations de masses et la base militante par l'intermédiaire des mouhafadate.

Il n'y avait pas comme on pouvait le penser, le parti d'une part et l'Etat d'autre part, mais plutôt l'imbrication de deux appareils en lutte dont l'un, le parti, diminué et déséquilibré «au centre» par l'absence d'unité, révelée par la compétition des ambitions personnelles.

A ce stade, la clientèle se recrute plutôt dans l'appareil du parti et ne «diffuse» pas à l'extérieur, d'autant que le discours n'est plus politique mais plutôt «technocratique» étant donné le débat sur la dette extérieure et la recherche d'une stratégie de développement.

L'une des filières du pouvoir, qui était la légitimité partisane, ne joue plus que pour des postes subalternes. Les «têtes de pont» au sein du gouvernement disparaissent une à une à la suite de remaniements partiels, Chadli Bendjedid optant dans le choix des hommes pour *«l'utilisation de cadres polyvalents [...] Les personnels des ministères, de l'administration locale, de la diplomatie et de l'armée ne sont pas gérés séparément : au contraire on tend de plus en plus à constituer un réservoir de compétences interchangeables dans les emplois supérieurs»* (9).

Les regards et les convoitises politiques finissent tous par se croiser en un même lieu, la présidence de la république. Elle devient le centre de tout le pouvoir et de toutes les décisions.

On peut se demander dans quelle mesure Chadli Bendjedid n'a pas été contraint de procéder de la sorte par réaction à son isolement intérieur, ce qui peut autoriser l'explication d'une recherche de légitimité internationale par ses différents voyages à l'étranger, ou l'organisation de réunions de chefs d'Etat.

L'on sait que lorsqu'il a été désigné par le IV^e congrès du FLN, il ne détenait pas de base nationale, qu'il était admis mais non reconnu par les boumédienistes, ce qui privilégiait la thèse d'un pouvoir sous contrôle, et provisoire.

Son isolement au sein de la société politique n'était compensé que par le soutien apparent de l'armée qui «manœuvrait» pour son compte aussi bien dans les congrès qu'au sein du parti.

Par ailleurs, l'opposition à l'intérieur n'était pas homogène et avait perdu ses bases constituées par les anciens cadres administratifs de Boumédienne, longtemps cantonnés dans des postes subalternes et sans prestige. Ils ont occupé l'espace libre, certains de faire carrière s'ils abandonnaient l'héritage de leurs tuteurs.

Il faut bien admettre que Chadli a su jouer des différences et des espérances, mais également de son rôle de dispensateur d'allocations.

Fidèle à sa démarche, il voudra apparaître après octobre 88 dispensateur de la démocratie et du pluralisme, mais ne pourra pas nier, sans perdre la seule institution qui lui restait fidèle, sa responsabilité dans l'intervention de l'armée pendant l'état de siège.

La désignation le 1^{er} février 1988 de la commission nationale chargée de la préparation du congrès, ainsi que la composition de ses deux sous-commissions annonçaient les luttes au sein du pouvoir.

(9) William ZAJTMAN, «L'élite algérienne sous le Président Chadli Bendjedid», *Maghreb-Machrek*, n° 106, 4^e trimestre 437-53.

En effet, la composition de cette commission nationale ainsi que les deux sous-commissions ne répondaient pas à la logique qui veut qu'un congrès du parti se prépare et s'organise par des membres permanents du parti. Certes, la majorité des ministres sont également membres du Comité Central du parti – certains d'entre eux ne l'étant pas –, ce qui crée la confusion étant donné leur double appartenance. Il faut cependant souligner que le « climat » entre parti et gouvernement s'est quelque peu détérioré depuis 1987, lorsque les réformes économiques consacrant l'autonomie des entreprises, et celles portant restructuration des domaines agricoles du secteur public ont été présentées devant l'Assemblée nationale sans qu'il n'y ait eu au préalable consultation et débat au sein du parti et des organisations de masse (10). Les justifications à ce manquement ont été données dans le « discours à la Nation » du Président Chadli en décembre 1987, auquel semble répondre Monsieur Bouhara lorsqu'il précise que *«.../ les responsabilités du parti du FLN sont d'une importance capitale. Il lui revient d'abord, en tant qu'artisan des réformes décidées au niveau de ses instances nationales [...]/ d'en assurer le suivi et de procéder à l'évaluation régulière de leur exécution»* (11).

Le responsable du département des relations internationales revendique pour le parti la paternité des réformes dont les résolutions du Comité Central ont soulevé l'opportunité, alors qu'aussi bien l'UGTA (notamment) que Monsieur Messadia ont « boudé » parce que n'ayant pas été associés à leur rédaction. Ce que confirmera plus tard Chadli Bendjedid en précisant que le parti n'a pas voulu faire de propositions concrètes, ce qui l'a contraint à former des groupes de travail au niveau de la présidence, avec pour mission d'élaborer les projets de réformes.

On constate donc que la « séparation de corps » est déjà effective dès la fin 1987, en attendant que les procédures de divorce soient engagées. Les positions se précisent en se radicalisant. Toujours Monsieur Bouhara, le plus « marxiste » des membres du secrétariat permanent, anticipant sur les bouleversements qui vont se produire « après octobre », se livre dès le mois de janvier à un véritable réquisitoire contre la *« naïveté politique de certains »* qui se *« laissent enfermer dans une logique établie à partir de postulats du type : pas de démocratie sans multipartisme, pas de respect des droits fondamentaux de l'homme dans le système à parti unique, une société pluraliste appelle nécessairement le pluralisme politique alors que le monopartisme serait synonyme d'autoritarisme et d'idéologie imposée, la liberté est une invention de la culture occidentale, les modèles démocratiques sont dans les pays occidentaux, les modèles non démocratiques sont dans les pays du tiers-monde et les pays communistes »* (12). C'est que *« le bouleversement de la logique de fonctionnement de l'entreprise publique, la réorganisation des exploitations*

(10) Voir pour plus de détails, « Chronique intérieure de l'Algérie », A.A.N., 1987.

(11) BOUHARA (A.), « Réformes et perspectives : la participation, un acte de démocratie », *Algérie Actualité*, n° 1160, Semaine du 7 au 13 janvier 1988.

(12) BOUHARA (A.), « Réformes et perspectives » déjà cit.

agricoles, les réaménagements des structures administratives, constituent les prémisses d'une vaste opération d'ensemble»... (13).

La réforme viendra de Chadli Bendjedid quelques jours plus tard, lorsque, installant la commission nationale chargée de la préparation du 6^e congrès, il signifiera que *«l'étape prochaine sera porteuse d'exigences qui ne seront pas celles qu'a connues le pays depuis l'indépendance» (14).*

Le décodage de ce message renvoie évidemment aux réformes économiques déjà votées, mais suggère également que d'autres changements, d'ordre institutionnel, sont déjà envisagés. Cette hypothèse sera confirmée par le Président dans une conférence de presse – la première depuis son arrivée au pouvoir – aux mass-médias algériens le 14 mars 1990 où il déclara notamment qu'il avait réservé la primeur de ce projet aux congressistes, faisant admettre ainsi que les réformes politiques engagées depuis la contestation d'octobre 1988 n'ont pas de rapport direct avec elle, mais surtout que ces événements ont été provoqués par le parti dont on connaît l'hostilité à leur égard étant donné leur manque de clarté et les mesures sociales qu'elles induisent. Cette thèse est non seulement séduisante, mais qui plus est, apparaît cohérente; de nombreux observateurs y ont adhéré, et notamment Abed Charef, évoquant l'atmosphère de cette période (15).

La réalité est semble-t-il tout autre. La crise d'un pouvoir sans cohérence, détenu par une équipe de deux à trois personnes coupées totalement de la réalité sociale, dont les thèmes contradictoires et ambigus avaient rajouté à l'incertitude – évacuée par la décision – les conflits sociaux, la rumeur propageant des affaires de corruptions au plus haut niveau de l'Etat ou des proches de la nomenklatura, avait fini par isoler totalement un président tentant d'assumer seul une politique de plus en plus évanescente. Utilisant les mécontentements des classes moyennes et des plus pauvres, il a laissé se développer des manifestations dont il avait déjà «ciblé» par son discours du 19 septembre, les destinataires, c'est-à-dire le parti, tout au moins certains de ses membres. Chadli Bendjedid a toujours été fidèle à une même stratégie : faire entrer dans son jeu le plus grand nombre de partenaires en s'appuyant sur quelques uns; en se confrontant, ils se divisent et s'affaiblissent. Il peut ainsi les écarter successivement sans provoquer de défense de groupe. Il a procédé ainsi pour éliminer successivement, un à un, les boumédiénistes, les grands chefs militaires et tout ce qui pouvait représenter une légitimité quelconque. De plus, ces éliminations interviennent uniquement au moment des congrès, des renouvellements du bureau politique, lorsqu'il s'agit de personnalités civiles. Les prévisions de changement de personnel à la faveur du VI^e congrès laissaient supposer une opposition beaucoup plus rude de la part de Chérif Messadia et son équipe dans la mesure où près de la moitié des congressistes, représentants de la base – c'est-à-dire les wilayas – et ceux des organisations de masse lui étaient acquis. Et en

(13) Idem.

(14) *El Moudjahid*, 1^{er} février 1988, n° 7040, p. 3.

(15) Abed CHAREF, *Octobre*, Ed. Laphomic, ALger, 1989.

dehors des représentants de l'armée, le reste des congressistes n'était pas nécessairement solidaire du président.

Chadli Bendjedid reposait le problème des relations parti-Etat sur un autre plan. Si jusqu'en 1988, il s'agissait de s'interroger sur qui du parti ou de l'Etat détenait la légitimité, et donc qui orientait et dirigeait la politique du pays, le débat à la veille du VI^e congrès s'inscrivait autrement. Il s'agissait des réformateurs et des conservateurs, ces derniers étant évidemment ceux qui, tout en souscrivant formellement aux réformes, s'interrogeaient sur les présupposés qu'elles véhiculent.

En effet, aussi bien à l'UGTA qu'au secrétariat permanent du parti, les réserves ou les mises au point se précisaient.

Pour les premiers, les appréhensions et les interrogations renforçaient l'incertitude, car *«jusqu'en 1987, les cadres syndicaux de la base étaient véritablement désemparés du fait qu'ils ne pouvaient répondre aux attentes des travailleurs, n'étant pas eux-mêmes en possession des projets de documents relatifs à ces décisions (l'autonomie des entreprises)...*

... Disons franchement les choses. Les motifs d'insatisfaction pourraient ne pas manquer face aux multiples problèmes que vivent les citoyens et les travailleurs. Approvisionnements irréguliers, pénuries fréquentes, spéculations, problèmes de transport et de logements, effets désastreux de la bureaucratie [...], toutes ces réalités ne plaident pas au départ en faveur de la cohésion et de la stabilité sociales» (16).

Quant à Monsieur Bouhara, tout en adhérant aux réformes qu'il considère comme *«une étape nouvelle de la lutte pour l'édification socialiste»*, il estimait que *«la seule lecture de la charte nationale et les discours politiques»* ne répondaient plus aux mutations au sein de la société; il se présentait comme le nouveau leader du parti en proposant son redéploiement dont il fixait les paramètres à partir de trois grands types de préoccupations :

— Crise économique mondiale;

— Grands bouleversements induits par l'évolution de la science et de la technique, d'où reconsidération de nombreux concepts économiques, politiques et même culturels;

— Mutations au sein de la société, notamment le renouvellement de cadres, ne *«bénéficiant pas de ce que l'on a coutume d'appeler la légitimité révolutionnaire ou historique»* (17).

Le redéploiement du parti, devrait, selon Monsieur Bouhara, suivre deux axes principaux :

1. L'extension de la démocratie en son sein et la redéfinition des principes du centralisme démocratique qui devraient reposer sur *«l'éligibilité des instances dirigeantes, la responsabilité des organes exécutifs devant les instances qui les ont élus, des règles de discipline des structures sur la base*

(16) *Algérie Actualité*, n° 1162, semaine du 21 au 27 janvier 1988, pp. 10 à 13.

(17) BOUHARA (A.), «Réformes et perspectives», déjà cité.

des relations hiérarchiques, la participation aux discussions, le droit à la critique, la soumission de la minorité à la majorité et la collégialité dans l'application des décisions» (18).

2. Moins de tutelle, rejet de la substitution et lutte contre toute tendance bureaucratique.

Ce sont les nouvelles tâches assignées au parti pour s'adapter à la situation alors qu'il devrait devancer ou anticiper les mutations socio-économiques. Cependant, il précise déjà, *«nous sommes le seul parti dans le pays. Et nous avons clairement dit qu'il ne saurait en être autrement» (19).*

Les «conservateurs» sont donc «ciblés». Le parti, s'il ne l'indique pas clairement, est contre les réformes. Il ne voulait pas les faire et s'oppose à ceux qui les proposent pour perpétuer des intérêts de groupe ou de clan.

Considéré sous cet angle, **nous pouvons en effet imaginer que le parti a provoqué les manifestations d'octobre.** D'autant, pourrait-on encore argumenter, que la commission nationale chargée de la préparation du congrès, notamment pour la rédaction des rapports, laissait très peu d'espace aux membres du secrétariat permanent puisque les deux sous-commissions étaient présidées par des ministres, de même que leurs rapporteurs.

LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Elle est dominée par la crise, les nouvelles inégalités de la politique d'ajustement structurel, aussi légère que celle qu'exige le Fonds monétaire international. Mais cette crise est également morale. La crise économique décelable depuis 1984, après le «choc pétrolier» des années 80, entre dans sa phase critique. Sans aborder dans le détail les chiffres et les statistiques (20), 66 % des revenus des exportations servent à rembourser les intérêts de la dette, au moment où les demandes sociales sont les plus fortes.

Le slogan «production et productivité» est révisé et remplacé par le «compter sur soi». Les unités industrielles, déjà peu performantes, ne produisent plus qu'à 20 à 30 % de leurs capacités par manque de matières premières ou de pièces de rechange pour la maintenance. La situation était identique les deux années précédentes mais les difficultés d'approvisionnement avaient pu être contournées par l'autorisation accordée par le ministre des finances aux entreprises industrielles et aux monopoles d'importation de négocier des crédits fournisseurs à court terme.

La conséquence de cette décision a entraîné un gonflement incontrôlé de la dette, alors que les factures commerciales des fournisseurs demeuraient impayées par manque de devises. En 1988, la pression des créanciers interdisait tout recours à ce procédé, et la question de la dette, réservée auparavant aux seuls initiés, est devenue une affaire publique afin de justifier

(18) Ibidem.

(19) Ibidem.

(20) Voir «Annexes», ci-après (doc.).

les pénuries et les restrictions. Restrictions portant à la fois sur les produits industriels et les matières premières, mais également sur les produits alimentaires.

L'investissement dans les équipements sociaux, déjà ralenti malgré les prêts de la BIRD, est suspendu. Les premières manifestations dans les villes de l'intérieur du pays ont pour origine le manque d'équipements dans l'alimentation en eau potable et les restrictions draconiennes qu'il entraîne, ainsi que la crise du logement. Dans la capitale et les grandes villes, ce sera la discrimination dans sa distribution qui provoque la contestation des quartiers populaires.

Les pénuries chroniques des produits alimentaires et domestiques essentiels et les « chaînes » humiliantes qu'elles entraînent alourdissent le climat social. D'autant que sur le marché parallèle, tous les produits sont disponibles, même ceux de la production nationale, introuvables dans les « grandes surfaces ». Les Algériens prennent conscience qu'ils s'appauvrissent de plus en plus, pendant que quelques-uns deviennent de plus en plus riches grâce aux facilités que leur accorde le pouvoir pour maintenir les emplois et non la richesse du pays, ainsi que les barons du marché noir que Chadli Bendjedid impute à la bureaucratie et qu'il veut combattre par les réformes dont la « *logique impose de s'attaquer résolument aux causes réelles de l'inflation et du développement de l'économie informelle* » (21).

L'inflation et l'augmentation vertigineuse du coût de la vie liées aux pénuries et au marché noir, au début d'un « ajustement » qui ne veut pas dire son nom, l'abandon du soutien des prix d'un certain nombre de produits de première nécessité que les autorités n'annoncent pas officiellement, irritent la population qui les perçoit comme une injustice.

La libération de l'agriculture et la vérité des prix, opération présentée comme une restructuration des domaines agricoles publics, annonçant l'autosuffisance alimentaire, a encouragé l'éclosion d'intermédiaires contrôlant la distribution et fixant arbitrairement les prix des produits de l'agriculture.

L'action de socialisation de la production agricole, qui s'était établie en aval de la réforme agraire en 1970 par la création d'offices de commercialisation des produits agricoles, régresse. En effet, ces organismes recevaient des domaines agricoles du secteur socialiste public l'ensemble de leurs productions. Les offices avaient pour mission de réguler le marché et tenter de s'opposer aux prix pratiqués par les mandataires et autres grossistes. La restructuration des domaines agricoles du secteur public ayant entraîné un morcellement des grandes surfaces et la libération des prix, ces offices se sont alignés sur les prix pratiqués par le secteur privé. Il est vrai que l'heure est à la rentabilité et à la commercialité qui permettent de combler les déficits chroniques dus au gaspillage et à la gestion bureaucratique.

Une constante va déterminer les ajustements de l'économie. Les augmentations des prix des produits du secteur public ou des monopoles s'opèrent sur la base de ces mêmes produits commercialisés sur le marché

(21) *Message sur l'état de la Nation*, décembre 1987.

parallèle. C'est le principe de la régulation du marché par l'offre et la demande, et non plus la planification, qui est retenu; mais sans que soit par ailleurs résolu le problème de la production.

Si l'on considère par exemple l'évolution du «panier de la ménagère» sur 12 mois, de décembre 1987 à décembre 1988, la progression du coût du panier s'établit à 12 %. Ce taux donne une indication, d'autant qu'il s'agit de l'addition de postes «consommables», ne tenant pas compte des frais fixes d'un foyer, ou accidentels tels que les pièces détachées de véhicule ou des produits ménagers, en constante augmentation. Toutes ces données, pénuries, augmentations du coût de la vie, causes ou effets d'un bouleversement des structures socio-économiques, ont développé un sentiment d'incertitude, de discrédit de l'Etat et de revendications sociales de plus en plus dures. D'autant que l'Etat se réfugiait dans un discours technique sur les conséquences de la dette, alors qu'il avait toujours affirmé que trop souvent *«la soif de dignité est, pour l'homme, aussi impérieuse que la soif de liberté»* (22). C'est précisément sur cette dignité que Chadli Bendjedid avait «recentré» le discours politique à son arrivée au pouvoir, ce qui avait fait sa popularité. En l'oubliant, ce n'est plus sa popularité qui était atteinte, mais sa crédibilité même.

On a toujours tendance à vouloir comparer la politique de Chadli Bendjedid et celle de Boumédiène parce que les deux hommes sont issus de l'armée et qu'ils lui doivent en quelque sorte leur légitimité. On oublie trop souvent que c'est Boumédiène qui a construit l'armée, l'a imposée à la société civile et en a fait la seule institution organisée sur laquelle il s'est reposé comme un chef peut le faire avec un parti. Chadli quant à lui, en tant que membre de cette armée, a été choisi par ses pairs et c'est en définitive le grade qui a fait la différence. Dès 1967, l'on peut considérer que Boumédiène est un Zaïm assumant totalement la responsabilité de ses décisions politiques, la question n'étant pas de savoir si celles-ci étaient critiquables ou pas. Depuis 1979, par contre, chaque échéance politique apporte son lot de changements d'hommes que les faiseurs de système attribuent à un renforcement des pouvoirs du président, qui était paré, dès le V^e congrès en 1983, d'un titre de Zaïm qu'il n'assumait pas, car des oppositions l'empêchaient, selon lui, de décider dans «l'intérêt du peuple». C'est la conclusion que l'on tire de son discours du 19 septembre 1988, qui, une fois encore, lui donnait l'occasion de désigner sans les montrer les adversaires de réformes qu'il ne pouvait pas faire ou qu'il ne savait pas comment engager, et du même coup d'avouer qu'il n'était pas le Zaïm que les observateurs croyaient avoir vu émerger.

LA RUPTURE

Les mois de septembre sont pour le président l'occasion de faire le procès de son propre système et de ses hommes, abandonnant le négatif aux autres, pour apparaître à la fois comme l'homme du changement et des in-

(22) MIETTE (Roland), «Les événements d'Algérie en 1988».

novations, mais aussi comme le Chef de l'Etat exerçant sans partage le pouvoir sur l'appareil d'Etat et celui du parti.

Déjà en 1984, il annonçait une *«offensive d'envergure contre tous ceux qui résistent aux réformes mises en œuvre par l'équipe au pouvoir depuis cinq ans»*. En 1987, il en décousait toujours avec les *«éléments parasitaires»* et *«l'inertie des cadres»*. Jusque là les problèmes politiques sont abordés comme des problèmes moraux et ne sont donc pas traités, pendant que l'exercice de son pouvoir pouvait s'assimiler à un «stalinisme oriental» et conserver son népotisme qu'une incursion anthropologique primaire décèlerait.

Après avoir connu un début d'été triomphant sur la scène arabe en abritant et présidant le sommet extraordinaire de la Ligue arabe consacré au problème palestinien et à l'*intifadah*, réunissant dans la foulée les chefs d'Etats maghrébins à Zéralda, prélude à la création de l'Union du Maghreb Arabe, il entama la rentrée politique comme à son habitude, par un important discours, le 19 septembre, dans lequel il *«n'a pas choisi le ton neutre, les allusions, les euphémismes indolores»* (23).

En effet, ce discours fut violent, se permettant des écarts de langage inhabituels contre ceux qui refusent les *«mesures qui ont été prises récemment dans le cadre de la souveraineté nationale»* concernant l'enseignement en Algérie. Menaçant à l'égard de *«ceux qui sèment le doute et la confusion dans les esprits»* grâce à la complaisance de certains responsables, «théoricien» lorsqu'il s'agit de clarifier le concept de démocratisation de l'enseignement dont il considère que *«des critères de sélection, utilisés partout d'ailleurs, s'imposent pour préserver la qualité»*, constatant que *«certains ont amassé des fortunes colossales en un laps de temps très court»*, déplorant *«l'inefficacité des structures»*, il pense que le choix des hommes est déterminant en attendant que se démettent *«ceux qui ne peuvent plus assumer leurs responsabilités»*.

«Partout à travers le pays, la base militante étudie les avant-projets des textes ayant trait à la préparation du 6^e congrès du FLN. Le souci de la direction politique est de puiser dans le peuple les orientations, la pensée et la doctrine qui doivent présider à la mise en œuvre des réformes économiques. Car en fait c'est bien de cela qu'il s'agit [...] Les données de l'Algérie de 1988 ne sont plus celles des décennies 60 et 70 [...] Encore faut-il les rappeler à certains tenants de formules et de slogans creux pour qui la "défense des acquis" signifie avant tout la défense de leurs intérêts et de leurs privilèges» (24).

«La parole est au peuple», tel semble être le message de Chadli Bendjedid. *«Qu'il s'agisse du congrès du FLN, du Maghreb ou des relations entre l'Algérie et la Libye, ou de toute autre opération touchant aux intérêts supérieurs de l'Algérie, le dernier mot reviendra au peuple»* (25). En d'autres

(23) El Moudjahid, «En toute clarté», mardi 20 septembre 1988, p. 1.

(24) Algérie-Actualité, n° 1197, semaine du 22 au 28 septembre 1980, p. 8.

(25) H.T. «la parole est au peuple», Algérie-Actualité, n° 1197, semaine du 22 au 28 septembre 1980, p. 8.

termes, quels que soient les résultats des travaux de la commission nationale de préparation du VI^e congrès, il sera toujours possible de faire appel à l'arbitrage du peuple. D'autant plus que *«les militants n'ont pas hésité à relever les insuffisances et contradictions observées ces dernières années dans la marche du développement. Les problèmes engendrés par la restructuration des entreprises, ceux relatifs à l'assainissement financier, à l'application des textes du SGT, l'apparition des phénomènes contraires à nos valeurs, tels que le gain facile, l'extension du marché noir, les freins bureaucratiques, le trafic d'influence»*, sont des questions au centre des débats des assemblées générales de wilayate. Ces conclusions sont identiques aux critiques formulées par le président. On pourrait croire à une convergence de points de vue. En effet ils convergent, mais pas pour dire la même chose. Pour l'un, la faute en incombe d'abord aux responsables des différents échelons des organes et institutions, c'est-à-dire aussi bien le parti et les organisations de masse que l'administration. Pour les autres, il faut veiller à garantir *«la répartition équitable, et de l'austérité, et du revenu national»* (26).

Comme pour chacun de ses discours, *«unanimes, les citoyens, à travers toutes les wilayas du pays, le considèrent comme une source d'inspiration et de travail, plus encore, un programme d'actions dont les orientations appellent une application effective»* annonçait *El Moudjahid* dans son édition du 22 septembre.

«Totale adhésion de l'UGTA aux orientations du chef de l'Etat, «Faire du discours présidentiel un programme d'action» déclare l'UNJA, *«un appel à la mobilisation»* souligne l'UNFA sont des formules qui reviennent après chaque discours du président; un jeu en somme, parfaitement synchronisé, donnant l'impression que les textes, déjà rédigés, attendent le moment indiqué pour être publiés.

Ce discours, dit du 19 septembre, développa toute une dynamique. Les longues vacances d'été présidentielles avait encouragé les rumeurs les plus folles. Des décisions stupides révélant des alliances conjoncturelles «contre nature» entre différents lobbies arabisants-baasistes et islamistes et la présidence soucieuse d'affirmer, dans ce cas, *«la souveraineté nationale»*, l'utilisation d'un fait divers, un détournement de fonds gigantesque dont les bénéficiaires étaient présentés comme des relations du fils du président, les pénuries de toutes sortes, l'augmentation du coût de la vie, avaient maintenu une pression que ce discours, au lieu de la dégonfler, a au contraire accrue.

L'absence de pouvoir, plus précisément l'absence de stratégie du pouvoir en face d'une crise économique aiguë, du chômage des jeunes, accroît l'incertitude ainsi que le sentiment d'injustice devant l'étalage d'une richesse provenant en grande partie de la corruption et du marché noir.

Le bureau politique réuni *«pour concrétiser le programme d'action contenu dans le discours présidentiel»*, l'UGTA, le parti et le gouvernement pour *«défendre le pouvoir d'achat des travailleurs»*, apparaissent dérisoires alors

(26) H.H., «Débats francs et responsables», *Algérie-Actualité*, n° 1197, semaine du 22 au 28 septembre 1980.

qu'une grève dans l'administration des PTT et de la zone industrielle d'Alger employant des milliers de travailleurs donnent le ton et qu'au même moment les manifestants envahissent les rues d'Alger. Tout ou presque, a déjà été écrit à propos de ces manifestations et des motivations de leurs auteurs. Pendant un moment elles ont été imputées à «la main de l'étranger» pour justifier leur brutale répression par l'armée qui a rappelé à beaucoup un passé douloureux. Il ne pouvait pas en être autrement d'une «*société dirigeante habitée par le complexe obsidional bien connu qui conduit à voir, puis à susciter, donc à réprimer partout des complots*» selon la formule de Jean Daniel. Car il ne fait plus de doute que ces manifestations ont été suscitées par des dirigeants conscients de la manœuvre pour donner la parole au peuple. Si c'était bien là la stratégie pour engager des réformes, qu'elles soient économiques ou politiques, il faut bien admettre que leur prix est élevé, et aucune institution n'est sortie grandie. L'armée pour avoir fait le sale travail, celui de tirer sur les populations, le président pour l'avoir ordonné, puis revendiqué plus tard au cours de son allocution d'ouverture du VI^e congrès, les services de sécurité pour avoir torturé et la magistrature pour avoir jugé sans possibilité de défense dans le cadre de cours spéciales.

On aura compris le 6 octobre, à la lecture de l'éditorial de *Révolution Africaine* (n° 1283) que le parti refusait les réformes économiques car «*cette vision techniciste et économiste des choses ne peut que restreindre la dimension et la portée de telles réformes. Parce que nous pensions, à juste titre, que d'autres facteurs d'ordre idéologique, politique, social et culturel, devaient être pris en compte dans ce type de réflexion [...]. Or, qui peut prendre en charge le débat qui induit ce travail de réflexion et de conception si ce n'est le parti du FLN et toutes les organisations de masse qu'il dirige*».

C'est en effet sur ce point essentiel que la rupture risquait de se produire si le VI^e congrès se tenait «ordinairement».

De son côté, l'UGTA, principale organisation de masse, prévient le gouvernement en réaffirmant «*le bien fondé des aspirations légitimes des travailleurs en matière de pouvoir d'achat et de conditions de vie*» et relève «*l'incompétence et l'irresponsabilité de certains de ceux qui doivent appliquer les décisions politiques et la loi, qui ont en charge la gestion directe des affaires du pays*». C'est, en vertu de la distinction des pouvoirs, du gouvernement qu'il s'agit ici.

Des manifestations de rues et à fortiori des émeutes ne peuvent qu'accréditer la thèse d'un complot du parti, mécontent que d'autres initient des réformes dont il n'est pas partie prenante, et dont il rejette publiquement et le fond et la forme. Il n'y a pas que Florence pour enfanter Machiavel.

Sous le choc de la répression il sera alors «facile» de reprendre le pouvoir un moment partagé, puis évanescant.

Ce qui fut fait, le 10 octobre, où dans un message à la Nation, Chadli Bendjedid annonça de profonds changements dont «*les mesures ne peuvent être exécutées dans une situation d'anarchie et de sabotage*». Il admet, tardivement, qu'on ne peut procéder à des réformes économiques, agricoles, édu-

catives et administratives sans aborder les réformes politiques, lesquelles consistent en *«l'élimination du monopole de la responsabilité»*.

La première décision de ces réformes politiques porte sur un projet de modification constitutionnelle organisant la fonction exécutive, au terme de laquelle le Président de la République, responsable de la défense nationale et de la conduite de la politique extérieure, choisit le chef du gouvernement, désormais responsable devant l'Assemblée populaire nationale.

Un autre train de mesures est prévu, qui propose, notamment, de soumettre au congrès du parti les projets de réformes politiques annoncés et de saisir à nouveau le peuple par voie de référendum des modifications politiques et institutionnelles apportées par ces réformes à la Charte nationale et à la Constitution.

Le premier référendum sur l'organisation de la fonction exécutive, qui se déroula le 3 novembre, semble avoir été un succès pour le président qui recueille 92,27 % de «oui» (9 374 801 sur 10 477 846 votants). Désormais la responsabilité gouvernementale n'est plus assumée par le chef de l'Etat mais par un chef de gouvernement pouvant être mis en minorité par l'APN pour non approbation de son programme et obligé ainsi de démissionner.

Il peut également être mis fin à ses fonctions par le président. Ce texte soumis à référendum organise les pouvoirs du Président de la République, qui ne changent pas si on les compare à la période précédente, et ceux du chef du gouvernement qui dorénavant assumera le négatif de la politique intérieure.

Précédant le référendum, la Présidence de la République a rendu publiques les grandes lignes du second volet des réformes politiques qui *«seront statutairement débattues à la base et au 6^e congrès du FLN avant d'être soumises au référendum du peuple»*. Ces deux grandes lignes directrices sont rassemblées en deux chapitres dont le premier est consacré au *«ressourcement du FLN par la démocratie effective à la base»*, et qui n'exclut pas que l'action politique qui y sera développée *«puisse conduire à terme au pluralisme politique [...]»*. De ce fait, le multipartisme ne peut en aucun cas être octroyé dès le départ à des milieux prétendant au pouvoir et ambitionnant des privilèges...». Le second chapitre, ayant trait à *«l'organisation démocratique de l'action politique»*, détermine le champ dans lequel doivent s'exercer les compétences du FLN, ainsi que les transformations de structures à réaliser pour le rendre plus performant. Deux points retiendront ici notre attention car ils constituent une rupture fondamentale avec le passé et la clôture d'un débat idéologique. Le premier point ordonne au FLN de *«se libérer définitivement de la tentation de l'exercice hégémonique et direct des responsabilités dans l'appareil d'Etat, dans les assemblées élues, dans l'économie et dans les organisations sociales et professionnelles»*. Le second point, qui découle logiquement du précédent, est que *«l'organisation du FLN doit expressément s'interdire de calquer l'organisation administrative et territoriale des appareils de l'Etat. Les relations Parti-Etat deviennent plus claires. Le FLN redevient un parti sans positions acquises, sans droits préalables, et ainsi la principale victime du monopole de la responsabilité a été le parti du FLN lui-même»*.

Pour bien marquer la relation qui peut exister dans l'imaginaire entre la représentation de l'homme et de la fonction, Chadli Bendjedid remplace Mohamed Chérif Messadia, responsable du secrétariat permanent du comité central et président de la Commission Nationale de préparation au 6^e congrès, par Abdelhamid Mehri, ambassadeur au Maroc et ancien Ministre. Cette décision en entraîne une autre, la modification de la composition du bureau de la commission nationale chargée de la préparation du 6^e congrès. Il avait été relevé dans une précédente contribution que ce bureau était composé à l'origine de ministres ou de hauts fonctionnaires de la présidence proches du Président et ayant surtout des fonctions dans l'exécutif; ceci avait été considéré comme anormal étant donné qu'il s'agissait de préparer un congrès de parti, ce qui au demeurant, pouvait entrer dans une certaine logique – décriée aujourd'hui –, de chevauchement de compétences et de l'exercice hégémonique et direct de responsabilités. Dans ce cas, il s'agit de l'inverse, à savoir l'exercice de responsabilités dans l'appareil du parti.

Se voulant en conformité avec les principes contenus dans le 2^e volet des réformes, le chef de l'Etat, secrétaire général du parti – le seul à exercer encore un hégémonisme direct, sa seule légitimité en fait – n'a nommé à ce bureau que des membres du parti. Mettant à exécution ces principes, il change la composition de la commission nationale : élimination de Khédiri, donné pour certain comme successeur du Président et sûrement membre du Bureau Politique après le 6^e congrès, ainsi que de Khellef, Ministre des finances et futur membre du Bureau Politique.

Dans la même charrette que le responsable du secrétariat permanent du comité central a pris place le général Mejdoub Lakhal Ayat, délégué général à la prévention et à la sécurité, dont les subordonnés étaient impliqués dans la répression mais surtout la torture. Cette liquidation répond à des considérations stratégiques à la veille du référendum ainsi qu'à l'engagement du président de punir tous les dépassements constatés par la commission de la Ligue algérienne des Droits de l'Homme. Elle permet de jeter un voile pudique sur ce que les observateurs en général ont pu constater en matière de violation des droits de l'homme, mais elle ne répond pas à l'attente de la société civile, dans la mesure où les chefs de la police, et le ministre de l'intérieur en premier lieu, n'ont pas été sanctionnés pour les excès de leurs subordonnés. Le Général Lakhal Ayat est remplacé par le colonel Betchine qui était jusque là directeur central de la sécurité de l'armée. Ce remplacement est considéré par les observateurs beaucoup plus comme un geste démontrant que les promesses seront tenues, quand bien même frapperait-il un militaire de haut rang considéré jusque là comme un proche et un fidèle du président. Ces gestes d'«apaisement» vont d'ailleurs se poursuivre, jusqu'à l'anniversaire du 34^e anniversaire du 1^{er} novembre 1954 : en *«application des orientations reçues du président de la république, le ministre de la justice a instruit les procureurs généraux de faire requérir la mise en liberté provisoire des personnes arrêtées en relation avec les derniers événements»*.

Quoi de plus symbolique pour le FLN que de redevenir un front le jour du 34^e anniversaire de la révolution du 1^{er} novembre ? Et au même moment, apprendre *«que le prochain système ne permettra plus le monopole*

du pouvoir qui revenait, en théorie, aux seuls militants du parti du FLN [...] mais théoriquement et politiquement, les responsabilités au niveau de l'Etat ne seront plus assumées par les militants du parti seulement».

En réalité, ainsi que tient à le souligner M. Mehri, *«L'ouverture importante concerne la reconversion du parti lui-même dans ses relations avec l'Etat et dans sa composante»*. Autrement dit, les responsabilités relevant de l'appareil de l'Etat ou de sa périphérie, les gestionnaires des entreprises nationales par exemple, n'ont plus à rechercher la légitimité ou la «couverture» du parti, l'appartenance bicéphale étant supprimée; ce qui rendait approximative la détermination du décideur, ou permettait l'«escamotage» d'une décision. Le deuxième volet des réformes une fois adopté, mettra définitivement fin à 34 années de relations ambiguës, de décisions non assumées, et de champs de compétences croisés.

Ainsi, *«dès lors que seront dissipées les sources de confusion entre l'action politique d'une part, et d'autre part l'administration et le secteur économique, il n'y aura plus à craindre de dérives démagogiques»* (27).

*
* *

Sacrifiant aux rites des démocraties constitutionnelles libérales après chaque événement constitutionnel, le président de la république désigne un premier ministre chargé de constituer un gouvernement. *«Il s'agira selon le premier ministre de mettre en place un gouvernement composé d'hommes efficaces, intègres et compétents qui seront choisis dans les milieux politiques et technocratiques ainsi que d'autres personnalités»*. Si le choix de ce premier ministre a surpris, étant donné ses antécédents professionnels de 1962 à 1979, au moment où la torture est dénoncée et qu'il est souhaité l'exclusion *«de la peur et du terrorisme du champ politique et social»* (28), les observateurs et notamment les mass-médias estiment que *«l'homme bénéficie au sein de l'opinion publique d'un préjugé favorable»*. Il serait *«l'homme des dossiers difficiles et des questions délicates»* (29).

*
* *

Celles-ci ne feront pas défaut pour le nouveau premier ministre, qui eut bien des difficultés à présenter son programme devant les députés de l'APN, estimant pouvoir bénéficier d'un «blanc seing» de celle-ci, dès la lecture de son programme. Considérée comme une question de procédure, l'exigence

(27) A.A., «un seul messie, le peuple», *Algérie Actualité*, n° 1203, semaine du 3 au 9 novembre 1988.

(28) BELKACEM (K.), «nous sommes le FLN», *Algérie Actualité*, n° 1204, semaine du 10 au 16 novembre, p. 7.

(29) M.C. «l'homme des dossiers difficiles», *Algérie Actualité*, n° 1204, semaine du 10 au 16 novembre, p. 8.

des députés de disposer du temps nécessaire pour étudier le contenu du programme gouvernemental avant d'en débattre, amènera le chef du gouvernement à relever en l'espèce le vide juridique, précisant que *«la constitution (après sa révision du 3 novembre) fait obligation au gouvernement de présenter son programme d'action devant l'APN, mais sans préciser la procédure ni le délai»*. Un délai de deux jours a été obtenu par consensus.

L'APN a été en effet l'objet de nombreuses critiques depuis le 5 octobre, et a toujours été considérée comme une simple chambre d'enregistrement étant donné l'organisation qui prévalait avant la révision constitutionnelle. Les députés étaient présentés par le FLN, le gouvernement était un gouvernement du FLN. Donc l'assemblée ne pouvait se prononcer contre un texte qui était censé provenir du parti unique. De plus la question d'un vote de confiance n'était pas envisagée dans l'ancienne constitution. Ainsi que l'écrivait un ancien député *«le gouvernement et l'APN sont solidaires d'un même programme émanant du congrès du parti du FLN qui fixe les grandes lignes et orientations du développement national [...] l'APN n'a pas été une chambre d'enregistrement comme on tend aujourd'hui à vouloir la caricaturer : [...] nous n'avons œuvré que dans les limites de nos prérogatives et de nos missions»* (30). Il est vrai que jusque là les projets de loi du gouvernement étaient peu discutés et amendés, même s'ils présentaient un caractère anti-constitutionnel comme la restructuration des domaines agricoles publics. Les commissions spécialisées de l'APN se contentaient d'en critiquer certains aspects, sans demander leur rejet. Le seul texte dont il a été demandé le retrait a été celui sur les sociétés mixtes en 1987. Les projets de lois de finances faisaient l'objet de débats, par contre, *«sérieux»*, d'amendements et certaines dispositions prévoyant notamment des augmentations étaient parfois revues à la baisse.

Le gouvernement Merbah était lui aussi un gouvernement du FLN, et c'est ce qui a pu lui faire penser que sa prestation devant l'APN serait formelle. Dans l'intervalle du délai obtenu pour prendre connaissance du programme politique, 160 orateurs (sur 295 députés) se sont inscrits pour le débat en séance plénière. Cette dernière ressemblera beaucoup plus à un réquisitoire, faisant le procès des gestions gouvernementales antérieures. On peut considérer que deux critiques fondamentales ont été développées :

La première, que l'on peut à la limite estimer comme une critique de forme, relève de la procédure non écrite relative au délai nécessaire à l'étude du programme politique, et la *«légèreté»* avec laquelle le chef du gouvernement a traité les députés. La seconde, de fond, est en rapport avec le contenu même du document jugé par les députés entaché d'insuffisances, ne fixant aucune échéance précise, ne ciblant pas les priorités urgentes et insuffisamment pourvu de données chiffrées. Voulant absolument obtenir l'approbation de son programme, Kasdi Merbah promet que ce programme *«sera approfondi dans les prochains mois grâce à l'association de toutes les compétences nationales et des différents partenaires sociaux et qu'il sera de nouveau débattu par l'APN»*. C'est un débat à deux temps qui est proposé, et un vote

(30) BERRICHE (O.), «opinions de députés», *El Moudjahid*, mardi 1^{er} novembre 1988, p. 6.

de consensus qui est demandé. Finalement, le consensus sera obtenu, malgré les nombreuses critiques, par 267 voix pour et 21 contre. La situation exceptionnelle du moment à beaucoup plus plaidé que les arguments du premier ministre pour l'obtention de ce consensus pour «*l'au-delà historique*», selon la formule de Raymond Aron.

*
* *

L'année 1988, on le voit, a été riche en événements, et évidemment, ceux d'octobre 1988, la révision constitutionnelle, le référendum du 3 novembre, le 2^e volet des réformes politiques, peuvent constituer à eux seuls la chronique annuelle de cette année. De même que les civils, l'armée a également subi le contre-coup des événements d'octobre, d'autant qu'elle en a été partie prenante pendant l'état de siège où elle est revenue pour un temps aux «affaires».

D'abord le général Hadjères est relevé de son poste d'inspecteur général – poste considéré aussi bien dans l'armée que dans l'administration centrale comme une voie de garage – pour rejoindre le parti du FLN. Il est remplacé par le général Mohamed Attalia, commandant de la 1^{re} région militaire à Blida, au sujet duquel de nombreuses rumeurs contradictoires ont circulé pendant les événements d'octobre.

Les forces navales ainsi que de défense aérienne changent de titulaire, de même que cinq régions militaires. Le Président de la République, ministre de la Défense nationale, préfère ainsi accorder sa confiance à de jeunes colonels, moins marqués par la politique et peut-être plus fidèles. S'il est relativement possible de pouvoir analyser et d'expliquer les changements intervenus au sein de la nomenclature civile, il est par contre hasardeux d'émettre la moindre explication pour ce qui est des militaires.

Ainsi le général-major Abdellah Belhouchet, chef d'état-major de l'ANP, supposé être l'officier supérieur commandant l'état de siège pour avoir été vu à la télévision, devient conseiller à la présidence pour les affaires militaires, et abandonne son poste à son adjoint, le général Khaled Nezzar, tandis que le général Kamel Abderrahim, adjoint, lui aussi, au chef d'état-major, est démis de ses fonctions sans que l'on sache avec précision les raisons de son exclusion alors qu'il était considéré comme un technicien compétent. Selon la rumeur, soit il aurait eu des contacts trop répétés avec certains commandants de régions pendant les événements d'octobre, soit il aurait émis des réserves quant à la promulgation de l'état de siège. Le transfert du général-major Abdallah Belhouchet et du général Attalia, probablement deux des seuls plus anciens officiers de l'Armée de Libération nationale, le départ du général Hadjères nous permettent tout au moins d'avancer que les «gardiens» selon le mot de William Zartman, sont définitivement écartés.

Comme sont écartés également la majorité des membres de l'ancien gouvernement.

Des départs notables sont à signaler. D'abord, des deux ministres «puissants» (Khellef, des Finances, et Khédiri, de l'Intérieur), seul ce dernier obtiendra un poste dans la nouvelle équipe, le ministère des transports, après, dit-on, l'intervention du Président de la République. L'ex-général Benyellès, dont il a été question pendant un moment, selon une rumeur persistante, comme Premier ministre, est lui aussi absent dans la nouvelle composition gouvernementale. Membre suppléant du Bureau politique, ministre des Transports après avoir été secrétaire général du ministère de la Défense nationale en conflit avec l'ancien chef d'état-major, le général Benloucif, il aurait recommandé la démission de l'ensemble des membres du Bureau politique lors de sa réunion extraordinaire pendant les événements d'octobre. Tandis que Taleb Ibrahim, ministre depuis 1965 et membre du Bureau politique rejoint également les exclus. Des 22 postes ministériels, 13 reviennent à de nouveaux ministres «personnalités éminentes issues des secteurs mêmes dont elles ont la charge» (31), exception faite du ministre des finances, Sid Ahmed Ghazali, plusieurs fois ministre jusqu'en 1985, après avoir été Président directeur général de la puissante Sonatrach, Etat dans l'Etat, acteur privilégié de «l'industrie industrialisante», considérée depuis 1980 et notamment en ces moments de crise économique comme le modèle de développement responsable de la situation d'endettement actuelle, et donc comme un choix fatal. Mais considérant sa réputation de «technicien», il lui a peut-être été pardonné ses choix antérieurs, en lui laissant le soin de taire son «idéologie», ce que savent si bien faire la majorité des hommes politiques.

Contrôlant efficacement l'armée après l'avoir épurée, allégé de la gestion quotidienne en responsabilisant le chef du gouvernement, Chadli Bendjedid va pouvoir se consacrer à préparer l'affrontement avec les congressistes.

Déjà les conférences préparatoires de wilayas donnent le ton, car le 2^e volet des réformes politiques, sur lequel ils devront réfléchir pour l'améliorer, remet en question l'ensemble de l'ordre du jour du congrès que certains militants considèrent déjà comme un congrès exceptionnel, à 2 mois de sa tenue, alors que jusque là ils traitaient des dossiers organiques et de développement global. Ce qui les amène à s'interroger sur le rôle du parti dans les derniers événements, présenté comme le bouc émissaire responsable de tous les maux du pays. Ils relèvent que les débats de la base militante avaient dénoncé les situations anachroniques et les abus et admettent que l'exercice du pouvoir qui était censé être le leur était purement théorique. Ils se livrent à une véritable autocritique dans laquelle ils incluent les responsables politiques de l'appareil du parti et finissent par reconnaître qu'ils ont «protégé les insuffisances des autres». Autrement dit, le parti a servi de légitimité à d'autres acteurs.

Ce second volet des réformes politiques contient un certain nombre de principes ou d'idées que l'on peut considérer comme révolutionnaires, s'ils avaient été énoncés en d'autres moments et non dans la conjoncture que l'on sait. Notons que certains d'entre eux demeurent ambigus car soumis à des préalables.

(31) *El Moudjahid*, jeudi 10 novembre, p. 8.

Les rédacteurs admettent que les *«tendances et les sensibilités peuvent et doivent s'exprimer [...] dans le véritable débat démocratique à tous les niveaux [...] sans exclusive par le jeu d'élections libres aux différents niveaux de responsabilités au sein du FLN»*. Le *«ressourcement»* du parti passe donc par l'admission en son sein de tendances politiques qui en étaient exclues. Car cette démarche *«n'exclue pas que l'action politique développée à la base (au FLN) puisse conduire à terme au pluralisme politique»*. Ce dernier ne pouvant *«en aucun cas être octroyé»*. Certains militants du FLN, au cours des conférences préparatoires des wilayas ont préféré proposer l'adoption du pluralisme plutôt que l'admission des tendances, faisant prévaloir la supériorité organisationnelle du FLN et son historicité qui le ferait apparaître supérieur à d'éventuels nouveaux partis. Le premier chapitre introduit donc au parti la notion, auparavant admise à sa création en 1954, d'un front rassemblant des tendances, et met fin au mythe d'un parti d'élite par opposition à un parti de masse. En second lieu, le principe du pluralisme politique n'est pas nié, mais il demeure dans l'incertitude quant à sa reconnaissance.

Le second chapitre consacre une rupture. Le FLN *«doit se libérer définitivement de la tentation de l'exercice hégémonique et direct des responsabilités dans l'appareil d'Etat, dans les assemblées élues, dans l'économie et dans les organisations sociales et professionnelles»*. C'est une séparation très nette entre l'Etat et le Parti qui est ici proclamée. Cette logique interdit au FLN *«de calquer l'organisation administrative et territoriale des appareils de l'Etat»*. De même le texte rappelle *«la règle cardinale de l'élection libre, ouverte à tous les militants de toutes les tendances et sensibilités, dans les organes dirigeants du Front, à tous les niveaux»*. Enfin, il est implicitement recommandé de revoir les statuts qui ne correspondent plus à la nouvelle philosophie de ressourcement, et il est fait allusion ici aux fameux articles 120-121 où il était fait obligation d'être militant du parti pour avoir une responsabilité dans les organisations de masses ou professionnelles. Dorénavant *«les organisations sociales et professionnelles doivent jouir de l'autonomie d'organisation et du libre choix des hommes qui leur permettent d'exprimer effectivement et en permanence les opinions, prises de position et intérêts de leurs adhérents [...] et les dirigeants de ces organisations peuvent être ou ne pas être militants ou membres dirigeants du parti»*.

Certes un tel programme aurait mérité au niveau de la base de longs débats, et deux mois avant la tenue du congrès semblent trop courts à tous les intervenants pour apporter les correctifs nécessaires ou les compléments pour dissiper les ambiguïtés. Mais un délai plus long n'aurait-il pas permis aux adversaires des réformes de se réorganiser et les faire échouer ?

Pour repousser la tenue du congrès, celui-ci fut maintenu pour le 28 novembre. A cette occasion, le Président de la République, secrétaire général du parti, tenta dans son discours d'ouverture de situer sa stratégie pour ce qui est des réformes ainsi que son rôle dans les événements.

Pour les uns, les réformes économiques sont justifiées par les résultats désastreux des entreprises publiques, et la croissance démographique supérieure aux 3 % de la croissance économique. Sur les 400 entreprises publiques, à peine 70 d'entre elles équilibraient leur budget, et en 1987 le déficit

des autres était estimé à 110 milliards de dinars, qu'il a fallu consolider par un apport du trésor public équivalent à 40 milliards de dinars. L'agriculture quant à elle était en déficit de 17 milliards de dinars. Pour la première fois, officiellement, la dette extérieure, dont il a été fort question en 1987 et 1988, a été chiffrée. En 1970 elle était de 1 milliard de dollars US pour passer à 16 en 1980. C'est effectivement la décennie pendant laquelle il y eut les plus forts investissements industriels et le lancement de la politique de «l'industrie industrialisante», et l'on peut comprendre l'inflation de la dette extérieure dont les initiateurs ont parié le remboursement par les revenus des hydrocarbures, et notamment les contrats gaziers avec les firmes américaines. Si, selon le Président, entre 1980 et 1986, elle est redescendue à 13,6 Milliards, son augmentation à 19 milliards de dollars US actuellement est due essentiellement à la chute du prix des hydrocarbures et du dollar. L'idée des réformes économiques est née à partir du 5^e congrès où, déclare le Président, *«je n'ai cessé d'en parler»*. Le thème a été repris par lui en 1987 où, au cours de son discours sur l'état de la Nation devant l'Assemblée populaire nationale, il a également été évoqué, ainsi que celui de la démocratie au sein du parti. C'est à partir de cette date que, devant le mutisme des responsables de l'Etat et du parti, la décision aurait été prise de mettre en place une cellule de réflexion dont les travaux ont abouti au texte sur l'autonomie des entreprises.

L'éventualité des réformes politiques a été abordée au cours du discours du 19 septembre 1988 où le Chef de l'Etat a déclaré : *«j'ai parlé, sans pour autant citer les réformes politiques, de réformes touchant tous les secteurs du domaine économique et d'autres réformes encore»*. Quant au multipartisme, l'ambiguïté du texte du 2^e volet des réformes a été levée. *«Admettre le multipartisme [...] C'est admettre [...] l'éventualité de création de partis dans chaque ville et au niveau de chaque groupe, au nom de la démocratie et de la liberté d'expression»*. Il n'y aura donc pas de multipartisme à terme. Qu'a-t-il donc pu se passer pour que quelques mois plus tard il soit institutionnalisé ?

Le 6^e congrès n'a pas clos pour autant la vie politique de cette année. Chadli Bendjedid se sent assez puissant pour endosser «la responsabilité et les insuffisances relevées dans les différentes réformes», assumer les critiques adressées à l'ANP en précisant : «c'est à moi qu'il faut adresser les griefs puisque c'est moi qui ai donné l'ordre». Cela ne l'empêchera pas d'être réélu, le 22 décembre, Président de la République avec un taux de 81,17 % des électeurs inscrits.

Président du parti, Président de la République, serait-il devenu le *zaïm* ? Débarrassé du clan Messaadia, après avoir encore une fois remanié les postes de commandement et les chefs de région, Chadli Bendjedid concentre entre ses mains beaucoup plus de pouvoirs qu'il n'en avait auparavant. Mais c'est encore une fois un homme seul qui préside aux destinées de l'Algérie, comme le confirmera Monsieur Bentobal, l'un des chefs historiques de la révolution de 1954 à la sortie d'une audience avec le président.

Fawzi ROUZEIK (*)

* Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques d'Alger.

ANNEXES

I. – Chronologie

Janvier

- 1-2 Clôture des travaux de la 4^e session du conseil national de l'UNJA par Mr Messadia, responsable de l'appareil du parti.
- 4 Installation du comité national de réorganisation des domaines agricoles du secteur public par M. Kasdi Merbah ministre de l'agriculture.
- 7 Ouverture des travaux de la 4^e session du Conseil de l'UNPA ayant pour thème : «Réorganisation de l'économie nationale; des mutations profondes et positives».
- 8-9 Installation au siège du ministère de l'intérieur du groupe chargé de la mise en œuvre de l'autonomie des entreprises locales.
- 10 Visite au présent Chadli Bendjedid à Tunis.
Première conférence nationale sur l'espacement des naissances, «un problème sensible et crucial».
- 11 De Tunis, le président Chadli Bendjedid se rend à Tripoli.
Espacement des naissances : 1 900 unités sanitaires spécialisées, contre 745 il y a 3 ans.
- 14 Au conseil des ministres, harmonisation juridique pour l'autonomie de l'entreprise. Approbation de 4 projets de loi modifiant et complétant le code civil, l'ordonnance portant organisation du notariat, le code pénal et la loi portant statut de l'artisan.
4^e session du conseil national de l'UGTA. Le mot d'ordre de cette session : le succès des réformes.
- 18 Installation de la commission nationale chargée de la lecture des contenus des manuels scolaires.
- 20 Le Chef de l'Etat-major de l'ANP. Elle a regroupé le secrétaire général du Ministère de la défense, les commandants des forces et des responsables du Ministère de la défense nationale.
- 21 4^e session du conseil national de l'UNFA. Mobilisation et organisation sont mots d'ordre du programme d'action de l'année.
- 26 Deuxième colloque sur la coopération maghrébine : l'autosuffisance alimentaire au centre des débats.
Lutte contre la bureaucratie : procédures simplifiées.
- 27 Clôture de la session d'automne de l'APN. Bilan.
- 28 Installation d'un groupe interministériel par le Ministre de l'intérieur, chargé du suivi et de la mise en œuvre d'un programme d'assainissement, de réhabilitation, d'aménagement, de mise en valeur et de protection du littoral.
- 29 Séminaire sur les études arabes et islamiques en Afrique.
Clôture du colloque organisé par le PNUD sur la valorisation des ressources humaines au niveau régional.

Février

- 1 6^e congrès du parti du FLN. Le président Bendjedid installe la commission de préparation.
Pour sa composition, voir «documents».
— Réunion des walis. Les réformes économiques à l'ordre du jour.
— Réunion du Bureau politique. A l'ordre du jour : préparation du 6^e congrès du FLN – l'évaluation de la concertation maghrébine. Les développements de la question du Sahara occidental – la résistance du peuple palestinien dans les territoires occupés – le conflit Irak-Iran – la coopération avec les pays africains.
- 2 Interview du président Chadli Bendjedid à *la Presse de Montréal*. 20^e anniversaire de l'évacuation de la base de Mers-El-Kébir.
- 3 Le Chef de l'Etat préside une réunion au Ministère de la Défense nationale.
— Réorganisation des domaines agricoles du secteur public : 1 700 exploitations restructurées.
- 4 Fin des travaux de la réunion annuelle des walis; une décentralisation effective.
- 7 Visite du colonel Kadhafi en Algérie. Première réunion du Conseil national de planification.
- 8 Le Président Chadli Bendjedid se rend à Sakiet Sidi Youcef (Tunisie) pour la commémoration du 30^e anniversaire de son bombardement.
- 9 Réorganisation du secteur agricole public. Kasdi Merbah, ministre de l'agriculture préside une réunion regroupant les cadres du secteur et des représentants de l'UNPA.
- 10 Annaba et Sakiet Sidi Youcef accueillent successivement le colonel Kadhafi et le président Ben Ali.
— Exportations hors-hydrocarbures : soutien de l'Etat et mesures d'encouragement.
— Préparation du 6^e congrès du parti du FLN. Réunion de la sous-commission chargée des questions organiques et organisationnelles.
- 11 Conseil des ministres : le programme d'action 1988.
— Interview du président Chadli Bendjedid au *Washington Post* : un choix, l'économie, Chambre nationale de commerce ; installation des bureaux des sections spécialisées.
- 12-13 6^e congrès du Parti du FLN. Réunion de la commission nationale : évaluation globale et définition des choix.
Moudjahidine : relèvement des pensions.
- 14 Relèvement des pensions des Moudjahidine.
- 14 Le président Chadli Bendjedid à *Newsweek* : «Un souci majeur : la stabilité de l'Algérie et de la région».
— Interview du président Chadli à l'hebdomadaire *Le nouvel économiste* : «l'Algérie, une plaque tournante de la diplomatie».
— Mr Ahmed Ounadjela, président de la Cour des comptes.
- 16 Remaniement technique restreint du gouvernement (voir «documents»).
— Séminaires régionaux sur l'autonomie des entreprises locales à Tifaz et Constantine : redéploiement organique et assainissement financier.
- 17 Entreprises locales : un instrument-clé du développement régional. Faire connaître les nouveaux rouages de l'entreprise dans un cadre d'autonomie est le thème majeur des travaux des séminaires régionaux sur l'autonomie.
— Parti du FLN. Réunion des membres des bureaux des moughafadhat. Thème : enrichissement du dossier éducation-formation.
- 18 — Tlemcen : création d'un institut en agro-forestier.

- 19-20 Systèmes d'irrigation dans le sud : le sauvetage des foggaras.
— Préparation du 6^e congrès du parti du FLN. Les sous-commissions arrêtent leurs programmes.
- 21 Epargne : priorité à l'habitat. 48 milliards de dinars de fonds mobilisés.
- 22 Voyage du premier ministre à Tizi-Ouzou.
- 23 Journée d'étude sur la décentralisation territoriale à Tizi-Ouzou. Trois commissions ont présenté des recommandations autour «des procédures de décentralisation de la planification des investissements», des «finances locales», et de «la formation et le renforcement de l'encadrement des communes».
- Autonomie des entreprises : séminaire régional à Oran.
- 24 Célébration de l'anniversaire de la fondation de l'UGTA en 1956 et de la nationalisation des hydrocarbures en 1971.
- 25 Célébration du double anniversaire du 24 février. Un mot d'ordre : éliminer le sous-développement.
- Lutte contre la bureaucratie : installation du comité national de suivi.
- Economies sahariennes. Le colloque organisé à Ouargla est une occasion pour un grand nombre d'experts de réfléchir aux moyens de développer ces économies.
- 26-27 Visite du premier ministre dans la wilaya de Tamanrasset.
— Exportations hors hydrocarbures, une préoccupation majeure. Il faut promouvoir un comportement d'exportateurs.
- 28 Tamanrasset : Journées d'études sur la recherche en exploration et en exploitation des matières premières pour «préparer l'avenir».
- 29 Préparation du 6^e congrès du FLN. Le Chef de l'Etat installe les commissions de wilaya. «Pour une contribution pleine et entière de la base».

Mars

- 3 Visite à Alger du président Tunisien Zine El Abidine Ben Ali.
— Justice : «contribuer avec efficience à la réorganisation de l'économie», déclare le ministre de la justice.
- 8 Visite du président Chadli Bendjedid dans la wilaya de Blida.
- 10 Conseil des ministres. «Action persévérante en faveur des jeunes».
- 11-12 Réunion des 2 sous-commissions chargées de l'organisme et du développement.
- 14 Visite du président malien Moussa Traoré.
Visite du président du CE-OLP, Mr. Arafat.
- 15 Maîtrise de la croissance démographique : un défi majeur. Journées d'études techniques sur la croissance démographique.
- 16 Conseil des Ministres : mise en œuvre des réformes économiques.
— Réorganisation des domaines agricoles du secteur public : responsabiliser les producteurs.
— Décentralisation. Portes ouvertes sur l'administration : les «aires de débats». «Les glissements de l'administration ne doivent pas faire condamner l'institution».
- 18-19 Célébration du Traité de fraternité et de concorde conclu le 19 mars 1983 entre la Tunisie, l'Algérie et la Mauritanie.
— Education-formation. En prévision de la rentrée scolaire 1988/89, le Ministre de l'éducation et de la formation visite différentes wilayas du pays.
- 20 Circuits de distribution : les lignes de la réforme.
— Lutte anti-acridienne : déclenchement du plan ORSEC dans les wilayas du Sud (200 000 hectares sont menacés).
- 21 Le Chef de l'Etat préside une réunion au siège de l'état-major de l'ANP.

- 22 Ouverture du 4^e séminaire national sur l'histoire de la révolution : Présentation des documents finaux relatifs à la période 1959-1962. Une période décisive.
— «Administration – portes ouvertes»; procédures simplifiées et célérité.
- 23 Signature à Tunis de l'accord sur le gazoduc algéro-tuniso-libyen.
— Premier salon national de la forêt : «l'utile et l'économique».
— Dette extérieure : «les exigences de l'heure et les contraintes internationales».
- 24 Invasion de criquets dans le sud du pays. Les ministres algérien et marocain de l'intérieur se rencontrent pour coordonner les efforts des 2 pays dans le cadre de la lutte anti-acridienne.
— 4^e séminaire national sur l'histoire de la révolution : la vérité des faits.
- 25-26 Clôture du 4^e séminaire national sur l'histoire de la révolution, consacré à la période 1959-1962.
- 28 Le président Chadli Bendjedid en visite d'inspection et de travail dans la wilaya de Tiaret.
— Examen du dossier «éducation-formation» par l'UNJA et l'UGTA.
- 30 Réorganisation de secteur agricole public à Tiaret : 113 exploitations agricoles collectives.

Avril

- 3 «Cocoville 1988» : inauguration par le 1^{er} Ministre et le Ministre de l'intérieur d'un colloque ayant pour objectif une stratégie dynamique de réponse aux problèmes de la cité.
— Ouverture de la session de printemps de l'APN. Thème de la session : «Adopter l'environnement législatif à la nouvelle réalité de l'entreprise publique».
- 4 Adoption de 4 conventions de création de sociétés mixtes.
- 5 Réunion du Bureau politique : Examen de la préparation du 6^e congrès du parti.
— Autonomie des entreprises : journée d'étude sous la présidence du secrétaire national de l'UGTA.
— Séminaire sur les perspectives de l'utilisation de l'énergie éolienne organisé par la Fédération des Conseils de Recherche Scientifique Arabe.
- 7 Le Chef de l'Etat préside la réunion du Haut Conseil de la Jeunesse.
— 6^e congrès du parti du FLN. Réunion des commissions instituées au niveau des moukafadhas et assemblées générales de kasma.
- APN : Examen du projet de loi portant réaménagement de certaines dispositions de l'ordonnance n° 65-156 du 8 juin 1965 portant Code pénal.
- 8-9 APN : nouveau statut du notaire.
- 10 La décentralisation du système de planification. Mise en place d'un système de planification décentralisé, s'appuyant sur des plans à moyen terme de wilaya et d'entreprises articulé autour du plan national.
- 11 Le Chef de l'Etat préside la réunion du Conseil national de l'énergie : sécuriser les recettes et conforter le commerce extérieur.
— Réunion Ministère de la justice-Ligue des droits de l'homme.
— 3^e conférence nationale sur l'apprentissage.
- 14 Réunion du Conseil des Ministres : promotion du tourisme et organisation du commerce.
- 15-16 Visite de travail du Chef de l'Etat Zambien, président en exercice de l'OUA.
- 24 Préparation du 6^e congrès du parti du FLN : les rapports des wilayas fin prêts.

- 25 Séminaire regroupant l'ensemble des chefs de postes consulaires à l'Etranger : pour une nouvelle approche des problèmes de l'émigration.
 29-30 Préparation du 6^e congrès du parti du FLN. Les commissions de wilaya ont clos leurs travaux après 2 mois de débats à la base.

Mai

- 3 Réforme et modernisation des collectivités locales : introduction de l'outil informatique dans la gestion.
 6-7 Wilaya de Béjaïa : 4 000 emplois nouveaux en 1988.
 8 Cérémonies commémoratives du 8 mai 1945.
 — Premières grèves : le personnel naviguant de la compagnie Air-Algérie observe un arrêt de travail le vendredi 6 mai.
 9 Annonce officielle par l'APS du Sommet Arabe à Alger le 7 juin.
 10 Installation du Comité national pour la protection de la famille.
 11 Projet de loi relatif à l'exercice du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.
 13-14 Autonomie de l'entreprise. Le 1^{er} Ministre annonce que les premières applications démarreront au cours du 2^e semestre 1988.
 15 Création de l'association algérienne pour la protection du consommateur.
 16 Le Chef de l'Etat reçoit MM. Rédha Guedira et Driss Basri, porteurs d'un message du Roi Hassan II.
 17 Reprise des relations diplomatiques entre l'Algérie et le Maroc, et communication téléphonique entre les 2 chefs d'Etat.
 18 Découpage administratif de la ville de Constantine.
 19 Journées de l'étudiant.
 — Autonomie de l'entreprise : responsabilisation des directeurs généraux (J.O. du 18 mai n° 20).
 23 Loi sur les retraites : décentralisation graduelle.
 24 Publication du dispositif juridique d'encadrement de la mise en œuvre de la réforme économique.
 26 Portes ouvertes sur l'administration.
 27-28 Séminaire national à Annaba sur l'emploi et la politique de formation.
 3^e salon national de l'élevage bovin à Annaba.
 29 Rencontre internationale au Club des Pins (Alger) ayant pour thème « Crise économique mondiale et politiques nationales de l'emploi ».
 30 Secteur agricole public : la réorganisation et sa dynamique.

Juin

- 1 Le président Chadli Bendjedid préside une réunion avec les membres du secrétariat permanent du comité central.
 — Affaires religieuses. Le Ministre souligne que le sermon du vendredi doit constituer un message d'orientation permettant aux fidèles d'assumer et de parfaire leurs pratiques religieuses (la wilaya de Tebessa comptait 159 imams, 60 mosquées et 11 autres en cours de construction).
 6 Installation officielle de la commission mixte algéro-marocaine par les deux ministres de l'intérieur.
 — Réouverture des frontières entre l'Algérie et le Maroc.
 8 Ouverture des travaux du sommet arabe extraordinaire.
 10-11 Sommet des dirigeants du Maghreb à Zéralda. Ils décident la création d'une commission chargée de préparer les moyens de concrétiser le Grand Maghreb arabe.

- 13 Réunion du Bureau politique. La 20^e session du Comité central fixée au 21 juin.
Conférence nationale sur l'éducation, la formation et l'enseignement. 700 spécialistes et cadres du système éducatif y ont assisté.
- 14 Les travaux de la session de printemps de l'APN reprennent en session plénière.
- 15 Au conseil des Ministres. La réorganisation de l'économie. Adoption de textes portant nouveau statut des coopératives agricoles de service et création de huit fonds de participation.
- 16 Nouvelle réunion du Conseil des Ministres. Etude du dossier du financement des activités sportives ainsi que du redéploiement du réseau de distribution.
— APN — Examen du projet de loi relatif au monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.
- 17-18 Céréaliculture maghrébine. Organisation d'un atelier de travail au CENEAP pour réfléchir sur les différents aspects des politiques céréalières à travers des analyses multidimensionnelles des systèmes de production et de commercialisation agricoles.
— L'administration et le citoyen, une meilleure communication. Sondage d'opinion publique par le ministère de l'intérieur. «Que pense le citoyen de son administration ?»
Publication des résultats de ce sondage.
- 21 Ouverture des travaux de la 20^e session du Comité central du Parti du FLN. Ordre du jour : évaluation du dossier sur l'éducation, l'enseignement et la formation; Rapport sur l'activité de la commission nationale chargée de la préparation du 6^e congrès du Parti du FLN; Rapport sur l'activité du Haut Conseil de la jeunesse.
— Préparation du 6^e congrès : adoption des rapports de wilayas.
— ADN : adoption de plusieurs projets de loi, notamment de la loi de finances complémentaire pour 1988.
- 23 Clôture des travaux de la 20^e session du Comité central.
- 24-25 Mise en place des huit fonds de participation.
- 26 Interview du président Chadli Bendjedid au quotidien *Le Monde*.
- 27 Interview du président Chadli Bendjedid à la revue libanaise *El-Hawadath*.
— Organisation d'un symposium international sur l'endettement des pays du Tiers-Monde (le taux d'endettement de l'Algérie ne figure pas dans le tableau publié par *El-Moudjahid* des pays endettés).
- 28 Ouverture des travaux de la commission mixte algéro-libyenne.
- 30 Réunion du Conseil des Ministres consacrée à la préparation des rentrées scolaire et universitaire 88-89.
— APN : adoption des projets de loi relatifs au monopole de l'Etat sur le commerce extérieur et à l'orientation des investissements économiques privés nationaux.

Juillet

- 1-2 Interview du président Chadli Bendjedid au mensuel *Arabies*
— clôture de la session de printemps de l'APN.
— Message du président Chadli Bendjedid au président François Mitterrand, qui reçoit en audience M. Taleb Ibrahim, ministre des affaires étrangères.
- 4 Conseil des Ministres : Réforme fiscale et question économiques. Fin des travaux du Conseil national de l'UNJA.
- 5 Fête de l'indépendance. Célébration du 26^e anniversaire. Début des travaux de la 6^e conférence nationale des étudiants.

- 8-9 Ouverture de la 5^e session du Conseil national de l'UNFA. Autonomie des entreprises : «dans l'intérêt du travailleur et de l'économie nationale» déclare le secrétaire général de l'UGTA (M. Tayeb Belkhdar) à l'occasion des travaux de la conférence régionale de la gestion socialiste des entreprises.
- 12 Généralisation de l'utilisation de la langue nationale à l'occasion de la réunion au siège central du parti du Haut-Conseil de la langue nationale.
- 13 Réunion à Alger de la commission chargée de concrétiser le Grand Maghreb.
- 15-16 Clôture de la première réunion de la commission maghrébine. En marge de ses travaux, tenue d'une séance de travail particulière algéro-marocaine.
- 17 5^e session du conseil national de l'UGTA : «pleine adhésion aux réformes».
- 20 Préparation du 6^e congrès du Parti du FLN : 2^e phase caractérisée par le lancement des commissions de wilayas de larges campagnes d'information en direction de la base militante pour l'enrichissement des deux avant-projets sur les questions d'organisation et la politique de développement.
- 21 Conseil d'administration de l'E.P.E. La loi fait de l'administrateur un homme d'initiative totalement libéré de toute contrainte, tout en consacrant sa responsabilité civile et pénale.
- 22 Parti organisations de masse (UNJA). «Les vertus du dialogue constructif».
- 22 Démographie : clôture des travaux du comité national pour la protection de la famille.
- 24 Etat-civil. Enquête dans les régions du Sud où il existe des citoyens surtout parmi les populations nomades aujourd'hui sédentarisées qui ne sont pas inscrits sur les registres d'Etat-civil. Une opération de régularisation des «omis» est en cours dans la région de Tamanrasset.
- 25 Célébration de l'aïd el adha. Le président accomplit la prière de l'aïd à Oran.
- 28 Réorganisation du secteur agricole public. Celle-ci est pratiquement achevée selon le bilan adressé par les cadres de l'agriculture.
- 31 Généralisation de l'utilisation de la langue nationale. Le programme arrêté récemment par le Haut Conseil de la langue nationale fixe comme échéance limite aux différents secteurs, l'an 2000.

Août

- 1 Ouverture du 2^e camp du volontariat des étudiants pour 6 000 d'entre eux.
- 3 Urbanisme, construction et habitat. L'évaluation des 6 premiers mois de l'année indique que globalement, les résultats ne sont pas à la mesure des objectifs fixés.
- 5-6 Deuxième camp de volontariat des étudiants. «La prochaine étape exige l'unité d'organisation, de conception et d'action», déclare M. Chérif Messadia.
- 14 La réhabilitation de la steppe. En application du programme arrêté par le gouvernement en 1985, une série de mesures ont été prises, visant notamment la lutte contre la désertification, la régénération du parcours végétal, la valorisation des ressources alfatières, le développement de l'élevage ovin.
- 20 Journée nationale du Moudjahid. Anniversaire du congrès de la Soummam.
- 22 Préparation du 6^e congrès du parti du FLN. La seconde phase de la préparation de ce congrès, lancée au début du mois de juillet au niveau des cellules et kasma, tire à sa fin. Les rapports-synthèses élaborés à l'issue de ces assemblées générales, feront l'objet d'un examen approfondi lors des conférences de wilayas, programmées à partir de la première semaine du mois prochain.
- 30 Ouverture du 22^e séminaire sur la pensée islamique. Thème : «la Umma islamique».

Septembre

- 6 Préparation du 6^e congrès du Parti du FLN. Les conférences de wilaya s'étaleront tout au long du mois de septembre. A l'ordre du jour, l'adoption du rapport final et la communication des orientations de la commission nationale, relatives à l'élection des délégués au Congrès et à la tenue des conférences régionales regroupant plusieurs wilayas.
— Clôture du 22^e séminaire sur la pensée islamique.
- 7 Rentrées scolaire et universitaire (voir «documents», les chiffres officiels publiés par *El-Moudjahid*).
- 8 Rentrée gouvernementale sous le signe du «compter sur soi». Réunion du Conseil des ministres.
— Célébration de la journée internationale de l'alphabétisation, à l'instar de tous les pays membres de l'UNESCO.
- 13 Le Chef de l'Etat préside une réunion des membres algériens des commissions maghrébines : «aboutir à l'édification du Maghreb dans un climat de confiance et de sérénité».
- 15 Editorial inhabituel d'*El-Moudjahid* sur la crise économique qui n'est aucunement due à des facteurs internes à l'Algérie et qui néanmoins est «accentuée par les comportements anachroniques ou même grandement nocifs de bien de gens plus enclins à écouter propager les rumeurs et l'intox...».
- 16-17 La réorganisation des terres du domaine national : évaluation positive.
- 18 Préparation du 6^e congrès du Parti du FLN. La 3^e phase de préparation, l'élection des délégués qui représenteront la base militante à ces assises, a été entamée dans plusieurs wilayas.
- 19 Discours du président Chadli Bendjedid devant les membres des bureaux de coordination des wilayas.
— La lutte contre les effets de la crise : «tous responsables».
— Autonomie des entreprises : «la meilleure riposte».
— Maghreb : «pas d'autre choix».
- 23-24 Conférence de presse du ministre de la santé, M. Kasdi Merbah, qui promet une «prochaine détente sur le marché du médicament».
— Programme d'action du ministre du commerce pour «la mobilisation des commerçants et des consommateurs autour d'un programme d'action visant l'assainissement des pratiques commerciales et la discipline de consommation».
— Publication d'une circulaire présidentielle proposant un avant-projet de constitution d'une union entre l'Algérie et la Libye.
- 26 Réunion du Bureau politique. «Opérer un sursaut collectif à la hauteur des exigences du moment».
- 28 Le conseil des ministres définit une démarche d'évolution économique. Programme d'action pour lever l'ensemble des contraintes.
— Réunion extraordinaire du conseil national de l'UNPA.
- 29 Réunion extraordinaire du Conseil de l'UNJA.
- 30 Session extraordinaire du conseil national de l'UNFA.

Octobre

- 1 Avant-projet d'union avec la Libye : réunion de la commission nationale de supervision, de discussion et d'enrichissement de l'avant-projet.
- 4 Appel du secrétariat national de l'UGTA pour réaffirmer l'adhésion des travailleurs au contenu du discours présidentiel.
Le président Chadli Bendjedid effectue une visite de travail dans la wilaya de Médéa.

- 5 Annonce des troubles survenus dans certains quartiers de la capitale. Réunion extraordinaire du bureau politique : «l'ordre public sera maintenu sans faille ni faiblesse».
- 7-8 Proclamation de l'Etat de siège et institution du couvre-feu.
- 11 Message à la Nation du président Chadli. De profonds changements y sont annoncés. «Un projet de réformes politiques dans tous les domaines sera prochainement soumis au peuple pour décision».
- 12 Fin de l'Etat de siège.
- 13 Un référendum sur un projet de modification constitutionnelle est décidé pour le 3 novembre.
- 16 Suspension des sessions des tribunaux d'exception créés pour juger des flagrats délits. Les enfants mineurs arrêtés sont relâchés sur ordre du président de la République.
- 18 Publication du projet de révision constitutionnelle qui sera soumis à référendum.
- 21-22 Publication du bilan officiel des journées de troubles.
- Droits de l'homme et de la défense : installation d'une commission d'enquête.
- 25 Publication des lignes directrices du second volet de réformes politiques.
- 30 Communiqué du Président de la République, secrétaire général du Parti du FLN, chargeant Mr. Adelhamid Mehri du secrétariat permanent du Comité central en remplacement de M. Mohamed Chérif Messaâdia.
- Communiqué de la présidence de la République. Le Colonel Mohamed Betchine est nommé en qualité de délégué général à la Prévention et à la sécurité, en remplacement du général Medjoub Lakhel Ayat.
- Modification de la composition du bureau de la commission nationale de préparation du 6^e congrès.

Novembre

- 1 Mise en liberté provisoire des prévenus arrêtés lors des événements d'octobre.
- 3 Sur rapport de bureau de la commission nationale de préparation du 6^e congrès, le Président de la République, secrétaire général du parti, fixe la tenue du congrès aux 27 et 28 novembre 1988.
- 4-5 Résultats définitifs du référendum du 3 novembre.
- 6 Le Président de la République charge M. Kasdi Merbah de former le nouveau gouvernement.
- Dernière réunion du Conseil des Ministres, pour expédier les affaires courantes.
- Biographie de Kasdi Merbah publiée par *El-Moudjahid*.
- 7 6^e congrès, conférence préparatoire des wilayas du centre.
- 15 Ouverture du débat devant l'APN sur le programme gouvernemental.
- 17 Le Général-Major Abdallah Belhouichet nommé conseiller à la présidence de la République pour les affaires militaires.
- Le Président de la République a désigné le général Khaled Nezzar Chef d'Etat-major de l'APN, et le général Lamine Zeroual, adjoint au chef d'Etat-major commandant des forces terrestres.
- 20 Par 267 voix contre 21, l'APN approuve le programme du gouvernement.
- 22 Le chef de l'Etat préside une réunion au Ministère de la Défense nationale. Réunion de la commission nationale de préparation du 6^e congrès. Cette réunion a été consacrée aux derniers préparatifs du Congrès.
- 24 Interviews de Mr. Abdelhamid Mehri, chargé du secrétariat permanent du Parti à *El-Moudjahid-hebdo* et *Révolution Africaine* : «La question qui se pose est de savoir si on est au pouvoir dans les organisations de masse et dans les assemblées élues grâce aux valeurs, aux principes et aux options

- politiques que l'on incarne ou, si on y est en vertu de la loi».
Programme du gouvernement, les urgences sociales : emploi, salaires, prix et relations de travail.
- 25-26 21^e session du Comité central : ouverture des travaux.
Réunion conjointe Gouvernement-UGTA; «Instituer le dialogue».
- 27 Ouverture des travaux du 6^e congrès du FLN.
- 29 Clôture des travaux du 6^e congrès.
Election présidentielle le 22 décembre.
Décision de création d'un conseil constitutionnel.

Décembre

- 6 Première réunion du Conseil des Ministres pour étudier le projet de plan annuel, le projet de loi de finances 1989 et le budget de l'Etat. Désignations au sein de l'ANP touchant les commandements.
- 9-10 Meetings de l'UNPA dans plusieurs wilayas pour soutenir la candidature de Chadli Bendjedid à la Présidence de la République.
- 11 28^e anniversaire des 10 et 11 décembre 1960.
- 14 Ouverture de la 1^{re} session du Comité Central sous la présidence de M. Bendjedid.
Elections de Mr. Abdelhamid Mehri comme secrétaire général du Comité Central du Front.
- 15 Election sur proposition du Secrétaire général du Comité Central du Front, des secrétaires exécutifs, conformément à l'article 64 des statuts du FLN.
- 22 Elections présidentielles.
Publication du rapport présenté par le président Chadli Bendjedid devant le 6^e congrès du FLN des 27 et 28 novembre.
- 25 Débats à l'APN autour des projets de loi de finances et du plan annuel 1989.
Résultats définitifs des élections présidentielles.
Oui : 81,18 %
Nombre de bureaux de vote : 38 232
Nombre de votants : 11 634 139
Nombre d'abstentions : 1 426 581
Nombre de oui : 10 603 067
Nombre de non : 766 237
Pourcentage de votants inscrits : 89,07 pour cent
- 27 Le Président de la République prête serment.
- 28 Dixième anniversaire de la mort du président Houari Boumédiène.
- 29 Vote de la loi de finances et du plan annuel 1989.
- 30-31 Réunion du Conseil du gouvernement : Examen du programme général du commerce extérieur.

II. – Documents

1) Réforme constitutionnelle

A) Résultats du referendum du 3 novembre 1988

Nombre de bureaux de vote	36 836
Nombre d'électeurs inscrits	12 572 043
Nombre de votants	10 435 046
Nombre de bulletins nuls	312 940
Nombre de suffrages exprimés	10 122 106

WILAYAS	OUI	NON
Adrar	93 084 voix	1 489 voix
Chleff	249 805 voix	15 492 voix
Laghouat	97 501 voix	3 835 voix
Oum El Bouaghi	180 031 voix	5 486 voix
Batna	293 641 voix	14 603 voix
Bejaïa	214 296 voix	41 018 voix
Biskra	154 678 voix	4 993 voix
Béchar	97 825 voix	8 949 voix
Blida	253 444 voix	38 544 voix
Bouira	199 820 voix	23 674 voix
Tamenghasset	45 288 voix	1 283 voix
Tébessa	185 278 voix	9 906 voix
Tlemcen	283 759 voix	32 847 voix
Tiaret	240 418 voix	13 769 voix
Tizi Ouzou	252 108 voix	46 786 voix
Alger	576 828 voix	100 917 voix
Djelfa	212 397 voix	2 859 voix
Jijel	182 059 voix	11 544 voix
Sétif	406 669 voix	25 063 voix
Saida	84 524 voix	8 674 voix
Skikda	246 583 voix	21 219 voix
Sidi Bel Abbès	178 115 voix	24 512 voix
Annaba	172 384 voix	16 466 voix
Guelma	178 578 voix	6 184 voix
Constantine	237 759 voix	39 591 voix
Médeä	238 267 voix	8 673 voix
Mostaganem	171 010 voix	20 658 voix
M'Sila	241 995 voix	5 326 voix
Mascara	222 030 voix	16 528 voix
Ouargla	121 955 voix	7 580 voix
Oran,	513 203 voix	30 830 voix
El Bayadh	75 121 voix	4 582 voix
Illizi	24 347 voix	1 192 voix
Bordj Bou Arréridj	181 183 voix	11 208 voix
Boumerdes	215 618 voix	25 626 voix

WILAYAS	OUI	NON
El Tarf	121 749 voix	4 608 voix
Tindouf	16 124 voix	1 013 voix
Tissemsilt	89 249 voix	4 272 voix
El Oued	135 950 voix	6 976 voix
Khenchela	132 907 voix	895 voix
Souk Ahras	141 800 voix	6 877 voix
Tipaza	263 361 voix	23 914 voix
Mila	224 297 voix	14 665 voix
Aïn Defla	220 513 voix	9 367 voix
Naâma	49 841 voix	6 009 voix
Aïn Temouchent	112 145 voix	13 347 voix
Ghardaïa	92 863 voix	2 843 voix
Relizane	195 549 voix	11 199 voix
Pour l'ensemble du territoire national les résultats obtenus sont :	OUI 9 118 249 voix	NON 757 891 voix

AMBASSADES	OUI	NON
Ambassades d'Algérie :		
1) France	200 028 voix	21 517 voix
2) Maghreb Arabe	10 302 voix	333 voix
3) Pays Arabes	2 363 voix	103 voix
4) Afrique	1 646 voix	059 voix
5) Europe de l'Ouest	6 049 voix	503 voix
6) Europe de l'Est	1 868 voix	205 voix
7) Asie	187 voix	007 voix
8) Amérique du Nord	653 voix	057 voix
9) Amérique du Sud	084 voix	002 voix
Pour l'ensemble des suffrages exprimés à l'étranger les résultats sont :	OUI 223 180 voix	NON 22 786 voix
Pour l'ensemble des suffrages (en territoire national et à l'étranger) les résultats du référendum sont :		
Nombre de «OUI» 9 341 429 voix	Nombre de «NON» 780 677 voix	

B) Texte de la réforme constitutionnelle

Décret n° 88-223 du 5 novembre 1988
relatif à la publication au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire de la révision constitutionnelle adoptée par référendum du 3 novembre 1988.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 5 et 111-10 et 14;

Vu la loi n° 80-08 du 25 octobre 1980, modifiée et complétée, portant loi électorale;

Vu le décret n° 88-200 du 12 octobre 1988 portant convocation du corps électoral pour le référendum relatif à la révision constitutionnelle;

Vu le procès-verbal de la commission électorale nationale;

Vu la proclamation des résultats du référendum;

Décète :

Article 1^{er}. – La révision constitutionnelle adoptée au terme du référendum du 3 novembre 1988 est publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Art. 2. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 novembre 1988.

Chadli BENJEDID

Revision constitutionnelle adoptée au terme du referendum du 3 novembre 1988

Art. 5. – La souveraineté nationale appartient au Peuple.

Le Peuple l'exerce par voie de référendum.

Le Peuple l'exerce aussi par l'intermédiaire de ses représentants élus.

Le Président de la République peut directement recourir à la volonté du Peuple.

Art. 104. – Le Président de la République, Chef de l'Etat, incarne l'unité de la Nation.

Il est garant de la Constitution.

Il incarne l'Etat dans le pays et à l'étranger.

Il s'adresse directement à la Nation.

Art. 111. – Outre les pouvoirs que lui confèrent expressément d'autres dispositions de la Constitution, le Président de la République jouit des pouvoirs et prérogatives suivants :

1) Il est le Chef suprême de toutes les forces armées de la République.

2) Il est responsable de la défense nationale;

3) Il arrête et conduit, conformément à la Charte nationale et aux dispositions de la Constitution, la politique extérieure de la Nation;

4) Il nomme le Chef du Gouvernement et met fin à ses fonctions;

5) Il préside le Conseil des ministres;

6) Il signe les décrets présidentiels;

7) Il pourvoit, conformément à la loi, emplois civils et militaires;

8) Il dispose du droit de grâce, du droit de remise totale ou partielle de toute peine ainsi que du droit d'effacer les

conséquences légales, de toute nature, des peines prononcées par toute juridiction;

9) Il peut, sur toute question d'importance nationale, saisir le Peuple par voie de référendum;

10) Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs au(x) vice-président(s) de la République, sous réserve des dispositions de l'article 116 de la Constitution;

11) Il nomme et rappelle les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires de la République à l'étranger. Il reçoit les lettres de créance ou de rappel des représentants diplomatiques étrangers;

12) Il conclut et ratifie les traités internationaux dans les conditions fixées par la Constitution;

13) Il décerne les décorations, distinctions et titres honorifiques d'Etat.

Art. 113, 114, 115. – Abrogés et remplacés comme suit :

Art. 113. – Le programme du Gouvernement est arrêté, coordonné et exécuté par le Chef du Gouvernement, responsable devant l'Assemblée Populaire nationale.

Art. 114 (I). – Pour former son Gouvernement, le Chef du Gouvernement, procède à de larges consultations et présente les membres du Gouvernement qu'il a choisis au Président de la République qui les nomme.

Art. 114 (II). – Le Chef du Gouvernement présente son programme à l'Assemblée populaire nationale en vue de son approbation.

L'Assemblée populaire nationale ouvre, à cet effet, un débat général.

Le Chef du Gouvernement peut adapter son programme à la lumière de ce débat.

Art. 114 (III). – En cas de non approbation de son programme par l'Assemblée populaire nationale, le Chef du Gouvernement présente la démission de son Gouvernement au Président de la République.

Celui-ci nomme à nouveau un Chef de Gouvernement selon les mêmes modalités.

Art. 114 (IV). – Si l'approbation de l'Assemblée Populaire Nationale n'est de nouveau pas obtenue, l'Assemblée populaire nationale est dissoute de plein droit.

De nouvelles élections législatives ont lieu dans un délai maximal de trois mois.

Art. 114 (V). – Le Gouvernement présente annuellement à l'Assemblée populaire nationale une déclaration de politique générale.

La déclaration de politique générale donne lieu à débat sur l'action du Gouvernement.

Ce débat peut s'achever par une résolution de l'Assemblée Populaire Nationale.

Le Chef du Gouvernement peut demander un vote de confiance.

Art. 115 (I). – Outre, les pouvoirs que lui confèrent expressément d'autres dispositions de la Constitution, le Chef du Gouvernement exerce les attributions suivantes :

- 1) Il répartit les attributions entre les membres du Gouvernement dans le respect des dispositions constitutionnelles;
- 2) Il préside le Conseil de Gouvernement;
- 3) Il veille à l'exécution des lois et règlements;
- 4) Il signe les décrets exécutifs;
- 5) Il nomme, conformément à la loi, aux emplois de l'Etat.

Art. 115 (II). – Le Chef du Gouvernement peut présenter au Président de la République la démission de son Gouvernement.

Art. 116. – En aucun cas, le Président de la République ne peut déléguer le pou-

voir de nommer et de relever de leurs fonctions le ou les vice-présidents de la République, le Chef du Gouvernement et les membres du Gouvernement, de recourir au référendum, de dissoudre l'Assemblée populaire nationale, de décider des élections législatives anticipées, de mettre en œuvre les dispositions prévues aux articles 119 à 124 de la Constitution ainsi que les pouvoirs fixés par les alinéas 1, 2, 3, 5, 6 et 8 de l'article 111 de la Constitution.

Art. 147. – L'Assemblée Populaire Nationale peut être convoquée en session extraordinaire par le Président de la République ou à la demande des deux tiers de ses membres ou à celle du Chef du Gouvernement.

La clôture de la session extraordinaire intervient dès que l'Assemblée populaire nationale a épuisé l'ordre du jour pour lequel elle a été convoquée.

Art. 148. – L'initiative des lois appartient concurremment au Chef du Gouvernement et aux membres de l'Assemblée populaire nationale.

Les propositions de loi, pour être recevables, sont déposées par vingt (20) députés.

Les projets de loi sont déposés par le Gouvernement sur le bureau de l'Assemblée populaire nationale.

Art. 153. – Dans les périodes d'inter-session de l'Assemblée Populaire Nationale, le Président de la République peut, sur proposition du Chef du Gouvernement, légiférer par ordonnance.

Le Gouvernement soumet les textes ainsi pris à l'approbation de l'Assemblée populaire nationale à sa première session suivante.

Art. 155. – Devient l'article 154 ainsi rédigé :

Le Chef du Gouvernement a le pouvoir de demander une seconde lecture de la loi votée dans les trente (30) jours qui suivent son adoption.

Dans ce cas, la majorité des deux tiers des membres de l'Assemblée Populaire Nationale est requise pour l'adoption de la loi.

Art. 154. — Devient 155 sans changement.

Art. 156. — Le Président de la République peut adresser un message à l'Assemblée Populaire Nationale.

Art. 157. — A la demande du Président de la République, du Chef du Gouvernement ou du Président de l'Assemblée

populaire nationale, celle-ci peut ouvrir un débat de politique étrangère.

Ce débat peut s'achever, le cas échéant, par une résolution de l'Assemblée Populaire Nationale qui sera communiquée par son Président au Président de la République.

2) Gouvernement

A) Remaniement du 15 février 1988

— Ministre de la santé publique : Kasdi MERBAH (remplace Djamel Houhou).

— Ministre de l'agriculture : Mohamed ROUGHIL (en remplacement de Kasdi MERBAH).

— Ministre de l'hydraulique et des forêts : Ahmed BENFIEHA (en remplacement de Mohamed ROUGHIL).

— Ministre des travaux publics : Aïna ABDELAOUI (anciennement vice-ministre chargé des forêts; en remplacement de Ahmed BENFIEHA).

B) Nouveau gouvernement, nommé le 9 novembre 1988

Décret présidentiel n° 88-235 du 9 novembre 1988 portant nomination du Chef du Gouvernement et des membres du Gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-4 et 114-1;

Vu le décret n° 84-12 du 22 janvier 1984, modifié et complété portant organisation et composition du Gouvernement;

Vu le décret n° 84-14 du 22 janvier 1984, portant création d'un poste de ministre d'Etat auprès de la Présidence de la République;

Vu le décret n° 86-34 du 18 février 1986, portant nomination de vice-ministres.

Décète :

Article 1^{er}. — Monsieur Kasdi MERBAH est nommé Chef du Gouvernement.

Art. 2. — Sont nommés Messieurs :

- Boualem BESSAH, Ministre des affaires étrangères.
- Aboubakr BELKAID, Ministre de l'intérieur et de l'environnement.
- Boualem BAKI, Ministre des affaires religieuses.

— Mohamed DJEGHABA, Ministre des moudjahidine.

— Ali BENFLIS, Ministre de la justice.

— Mohamed NABI, Ministre du travail, de l'emploi et des affaires sociales.

— El Hadi KHEDIRI, Ministre des transports.

— Mohamed Ali AMMAR, Ministre de l'information et de la culture.

— Sid Ahmed GHOZALI, Ministre des finances.

— Mourad MEDELICI, Ministre du commerce.

— Ahmed BENFREHA, Ministre de l'hydraulique.

— Nourredine KADRA, Ministre de l'agriculture.

— Aïssa ABDELLAOUI, Ministre des travaux publics.

— Nadir BEN MAATI, Ministre de l'urbanisme et de la construction.

— Mohamed Tahar BOUZGHOUB, Ministre des industries légères.

— Mohamed GHRIB, Ministre de l'industrie lourde.

— Saddek BOUSENNA, Ministre de l'énergie et des industries pétrochimiques.

— Messaoud ZITOUNI, Ministre de la santé publique.

- Abdelhamid ABERKANE, Ministre de l'enseignement supérieur.
- Slimane CHEIKH, Ministre de l'éducation et de la formation.
- Chérif RAHMANI, Ministre de la jeunesse et des sports.
- Yacine FERGANI, Ministre des postes et télécommunications.

Art. 3. — Sont abrogées les dispositions des décrets n^{os} 84-12 et 84-14 du 22 jan-

vier 1984, susvisés, ainsi que celles du décret n^o 86-34 du 18 février 1986, susvisé.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 novembre 1988.

Chadli BENJEDID

3) Nominations dans le haut-commandement militaire

A) Nomination du Colonel Yahya Rahal aux fonctions de Dr. central du commissariat politique de l'ANP, en remplacement du général Larbi Si Lahcene, appelé à d'autres fonctions. (JORA du 30 janvier 1988).

B) «Mouvement» de nominations des 16 novembre et 5 décembre 1988

Par décret du 16 novembre 1988, il est mis fin aux fonctions de chef d'Etat-major de l'armée nationale populaire, exercées par le général major Abdellah Belhouchet.

Par décret du 16 novembre 1988, il est mis fin aux fonctions de commandant des forces terrestres, adjoint au chef d'Etat-major de l'armée nationale populaire exercées par le général Khaled Nezzar.

Par décret du 16 novembre 1988, il est mis fin aux fonctions de commandant de la 5^e région militaire exercées par le général Lamine Zeroual.

Par décret du 16 novembre 1988, le général-major Abellah Belhouchet est nommé en qualité de conseiller à la Présidence de la République pour les affaires militaires.

Par décret du 16 novembre 1988, le général Khaled Nezzar est désigné dans les fonctions de chef d'Etat-major de l'armée nationale populaire.

Par décret du 16 novembre 1988, le général Lamine Zeroual est désigné dans les fonctions de Commandant des forces terrestres, adjoint au chef d'état major de l'Armée nationale populaire.

Par décret du 5 décembre 1988, il est mis fin aux fonctions de chef de département des affaires de défense et de sé-

curité à la Présidence de la République, exercées par M. Mohamed Mediene.

Par décret du 5 décembre 1988, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur général de l'armée exercées par le général El Hachemi Hadjeres.

Par décret du 5 décembre 1988, il est mis fin aux fonctions de commandant des forces navales adjoint au chef d'Etat-major de l'armée nationale populaire, exercées par le général Kamel Abderrahim.

Par décret du 5 décembre 1988, il est mis fin aux fonctions de commandant de la première région militaire, exercées par le général Mohamed Attailia.

Par décret du 5 décembre 1988, il est mis fin aux fonctions du commandant de la deuxième région militaire, exercées par le général Hocine Benmaalam.

Par décret du 5 décembre 1988, il est mis fin aux fonctions de commandant de la quatrième région militaire, exercées par le colonel Saddek Refas.

Par décret du 5 décembre 1988, il est mis fin aux fonctions de commandant de la sixième région militaire, exercées par le colonel Ahmed Djennohat.

Par décret du 5 décembre 1988, M. Hocine Benmaalam est nommé chef de

département des affaires de défense et de sécurité à la Présidence de la République.

Par décret du 5 décembre 1988, le général Mohamed Attailia est désigné dans les fonctions d'inspecteur général de l'armée.

Par décret du 5 décembre 1988, le colonel Mohamed Mediene est désigné dans les fonctions de directeur de la direction centrale de la sécurité de l'armée.

Par décret du 5 décembre 1988, le colonel Abdelmadjid Taright est désigné dans les fonctions de commandant des forces navales.

Par décret du 5 décembre 1988, le colonel Mohamed El Mokhtar Boutemmine est désigné dans les fonctions de commandant des forces de défense aérienne du territoire.

Par décret du 5 décembre 1988, le colonel Ahmed Djennouhat est désigné dans les fonctions de commandant de la 1^{re} Région Militaire.

Par décret du 5 décembre 1988, le colonel Khélifa Rahim est désigné dans les fonctions de commandant de la deuxième région militaire.

Par décret du 5 décembre 1988, le colonel Mohamed Ghenim est désigné dans les fonctions de commandant de la quatrième région militaire.

Par décret du 5 décembre 1988, le colonel Mohamed Lamari est désigné dans les fonctions de commandant de la cinquième région militaire.

Par décret du 5 décembre 1988, le colonel Abdelhamid Djouadi est désigné dans les fonctions de commandant de la sixième région militaire.

4) Composition de la commission nationale de préparation du 6^e congrès du FLN, au 1^{er}/2/1988

Bureau de la C.N.

Président : Mohamed Chérif MESSAADIA

Vice-président : Abdelhamid BHAHIMI

Rapporteur : Mouloud HAMROUCHE

Membres : Larbi BELKHEIR
El Hadi KHADIRI
Abdelaziz KHELLEF

Bureau de la commission de la politique du développement

Président : Abdelaziz KHELLEF

Vice-président : A. Ali GHAZALI

Rapporteur : Mohamed ROUGHY

Bureau de la Commission des questions organiques et organisationnelles

Président : El Hadi KHEDIRI

Vice-président : Salah GOUDJIL

Rapporteur : Mostefa BENZAZA

5) Composition du nouveau bureau de la commission nationale de préparation du 6^e congrès du FLN, au 30/10/1988

Président : Abdelhamid MEHRI

Membres : Abderrazak BOUHARA
Boualem BESSAIAH

Salah GOUDJIL
Mouloud Kassim NAÏT BELKACEM
Mohamed SAÏDI

**6) Nouveau secrétariat général du Comité Central du FLN,
au 15 décembre 1988**

Secrétaire général : Abdelhamid MEH-
RI

Secrétaires exécutifs : El Hachemi
HADJÉRÈS (information-communication).
Abderrezak BOUHARA (organisations popu-
laires et développement).

Mouloud Kassim NAÏT BELKACEM (généra-
lisation et promotion de la langue arabe)
Mohamed SAÏDI (formation et culture)
Abdelkrim SOUÏSSI (Jeunesse)
Boualem DELOUCI (Relations internatio-
nales)

**7) Election de Chadli Bendjedid à la Présidence de la République
le 22 décembre 1988**

Nombre de bureaux de vote : 38 232

Electeurs inscrits : 13 060 720

Votants : 11 634 139

Bulletins nuls : 264 834

Suffrages exprimés : 11 369 304

Résultats par wilaya :

WILAYAS	OUI	NON
Adrar	101 177 voix	275 voix
Chlef	304 582 voix	9 973 voix
Laghouat	107 781 voix	3 297 voix
Oum El Bouaghi	195 450 voix	5 453 voix
Batna	315 338 voix	17 756 voix
Béjaïa	222 701 voix	63 255 voix
Biskra	190 375 voix	3 451 voix
Béchar	107 723 voix	7 662 voix
Blida	286 580 voix	44 393 voix
Bouira	227 515 voix	19 283 voix
Tamanghasset	43 338 voix	1 063 voix
Tébessa	201 621 voix	9 112 voix
Tlemcen	332 870 voix	30 165 voix
Tiaret	271 755 voix	11 877 voix
Tizi Ouzou	284 868 voix	62 916 voix
Alger	680 513 voix	124 406 voix
Djelfa	243 520 voix	697 voix
Jijel	184 965 voix	20 732 voix
Sétif	457 896 voix	17 434 voix
Saïda	100 976 voix	4 611 voix
Skikda	263 343 voix	25 579 voix
Sidi Bel Abbès	206 611 voix	20 346 voix
Annaba	194 135 voix	40 968 voix
Guelma	188 926 voix	5 824 voix
Constantine	302 551 voix	30 846 voix
Médeä	290 933 voix	13 819 voix
Mostaganem	209 810 voix	13 427 voix
M'Sila	269 753 voix	3 555 voix
Mascara	268 675 voix	7 202 voix
Ouargla	128 223 voix	5 003 voix
Oran	556 445 voix	27 936 voix
El-Bayadh	83 970 voix	1 030 voix
Illizi	24 997 voix	984 voix
Bordj Bou Arréridj	198 816 voix	8 983 voix
Boumerdès	316 159 voix	5 250 voix
El-Tarf	134 460 voix	2 620 voix
Tindouf	17 731 voix	416 voix
Tissemsilt	103 370 voix	1 079 voix
El Oued	158 565 voix	2 947 voix
Khenchela	139 237 voix	388 voix
Souk Ahras	152 923 voix	6 395 voix
Tipaza	330 260 voix	12 525 voix
Mila	238 102 voix	15 165 voix
Ain Defla	231 783 voix	9 362 voix
Naama	57 724 voix	3 368 voix
Ain Témouchent	139 421 voix	7 273 voix
Ghardaïa	106 730 voix	2 312 voix
Relizane	231 146 voix	6 907 voix
Pour l'ensemble du territoire national, les résultats obtenus sont :	OUI 10 406 343 voix	NON 739 320 voix

AMBASSADES ET CONSULATS D'ALGERIE	OUI	NON
France	173 789 voix	24 592 voix
Maghreb Arabe	11 306 voix	432 voix
Pays Arabes	2 259 voix	229 voix
Afrique	1 511 voix	092 voix
Europe occidentale	5 653 voix	992 voix
Europe de l'Est	1 661 voix	428 voix
Asie et Océanie	153 voix	017 voix
Amérique du Nord	319 voix	127 voix
Amérique du Sud	073 voix	008 voix
Pour l'ensemble des suffrages exprimés à l'étranger, les résultats sont :	OUI 196 724 voix	NON 26 917 voix
Pour l'ensemble des suffrages (en territoire national et à l'étranger), les résultats de l'élection du Président de la République sont :		
Nombre de voix obtenues par le candidat à la Présidence de la République : 10 603 067 voix	Nombre de voix en défaveur du candidat à la Présidence de la République : 766 237 voix	

III. - Statistiques économiques

1) Budget de l'Etat pour 1988

A) Recettes

	En milliers de DA
1) RESSOURCES ORDINAIRES	
1.1) Ressources fiscales	
201.001 - Produit des contributions directes	19 300 000
201.002 - Produit de l'enregistrement et du timbre	4 000 000
201.003 - Produit des impôts divers sur les affaires	23 000 000
201.004 - Produit des contributions indirectes	10 500 000
201.005 - Produit des douanes	5 500 000
S/Total 1	62 300 000

	En milliers de DA
1.2) Autres ressources ordinaires	
201.006 – Produit et revenu des domaines	3 000 000
201.007 – Produits divers du budget	11 500 000
201.008 – Recettes d'ordre	–
201.010 – Quote-part des entreprises publiques due à l'Etat	2 000 000
S/Total 2	16 500 000
Total des ressources ordinaires	78 800 000
2) 201.009 – Fiscalité pétrolière	24 200 000
Total général des recettes	103 000 000

B) Répartition par département ministériel des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1988

	En milliers de DA
Présidence de la république	700 000
Défense nationale	6 084 400
Affaires étrangères	831 061
Intérieur	7 762 808
Affaires religieuses	49 000
Agriculture	445 800
Information	377 700
Transports	326 811
Justice	676 000
Enseignement supérieur	3 432 000
Energie, indust. chim. et pétro.	197 450
Culture et tourisme	238 100
Finances	1 660 000
Travail et affaires sociales	1 802 503
Education et formation	17 081 000
Hydraulique, forêts et pêche	342 800
Travaux publics	88 812
Santé publique	3 872 000
Industries légères	115 905
Jeunesse et sports	204 987
Postes et télécommunications	86 000
Moudjahidine	3 151 255
Commerce	62 459
Aména. terri. urban. et construc.	171 077
Industrie lourde	83 072
Charges communes	15 657 000
Total	65 500 000

C) Répartition par secteur des dépenses à caractère définitif du plan annuel 1988

Secteurs	En milliers de DA
Hydrocarbures	—
Industries manufacturières	700 000
Mines et énergies	1 300 000
dont : (électrification rurale)	(1 000 000)
Agriculture-hydraulique	7 450 000
Services	135 000
Infrastructures économiques et administratives	8 369 000
Education-formation	7 100 000
Infrastructures socio-culturelles	3 294 000
Construction et moyens de réalisation	2 142 000
Divers	6 640 000
P.C.D.-P.M.U.	5 650 000
dont :	
— Agriculture-hydraulique	(2 650 000)
— Services	(1 761 000)
— Infrastructures économiques et administratives	(85 000)
— Infrastructures socio-culturelles	(392 000)
— Construction et moyens de réalisation	(762 000)
Sous-total investissements	42 780 000
Financement des dépenses d'infrastructures environnantes et de formation liées aux investissements planifiés des entreprises socialistes	470 000
Dotations de fonds de base aux entreprises nouvelles	150 000
Restructuration financière des entreprises	3 400 000
Paiement des échéances du programme préfabriqué de Chlef	700 000
TOTAL GENERAL	47 500 000

D) Répartition par secteur des autorisations de financement des investissements planifiés des entreprises pour 1988

SECTEURS	En milliers de DA
Hydrocarbures	9 150 000
Industries manufacturières	12 930 000
Mines et énergies	4 400 000
Agriculture-hydraulique	3 300 000
Services	5 415 000
Infrastructures économiques et administratives	583 000
Education-formation	56 000
Infrastructures socio-culturelles	100 000
Construction et moyens de réalisation	9 602 000
Divers	—
P.C.D.-P.M.U.	600 000
dont :	
— Agriculture-hydraulique	(20 000)
— Services	(552 000)
— Infrastructures économiques et administratives	(—)
— Infrastructures socio-culturelles	(20 000)
— Construction et moyens de réalisation	(8 000)
TOTAL	46 136 000

2) Grands indicateurs statistiques

<i>1. Indicateurs de base</i>	
Population (Millions d'habts au milieu de 1986)	22,4
Superficie (Milliers de Km ²)	2 382
PNB par Habitant	
Dollars 1986	2 590
Croissance Annuelle Moyenne (%)	
1965-86	
Taux annuel d'inflation (%)	3,5
1965-80	9,9
1980-86	6,1
Espérance de vie à la naissance	
(Années) 1986	6,2
<i>2. Croissance de la production</i>	
Taux annuel moyen de croissance (%)	
PIB	
1965-80	7,5
1980-86	4,4
Agriculture	
1965-80	5,8
1980-86	3,2

Industrie	
1965-80	8,1
1980-86	5,2
Secteur Manufacturier	
1965-80	9,5
1980-86	...
Services, etc.	
1965-80	7,1
1980-86	3,6
<i>3. Structure de la production</i>	
Répartition du Produit Intérieur Brut (%)	
PIB (Millions de Dollars)	
1965	3 170
1986	60 760
Agriculture	
1965	15
1986	12
Industrie	
1965	34
1986	44
(Secteur Manufacturier)	
1965	11
1986	13
Services, etc.	
1965	51
1986	44
<i>4. Croissance de la consommation et de l'investissement</i>	
(Taux Annuel Moyen de croissance) (%)	
Consommation des Adm. Publiques	
1965-80	8,6
1980-86	5,3
Consommation du secteur privé, etc.	
1965-80	9,0
1980-86	4,8
Investissement Intérieur Brut	
1965-80	15,9
1980-86	0,0

<i>5. Structure de la demande</i>	
Répartition du Produit Intérieur Brut (%)	
Consommation des Adm. Publiques	
1965	15
1986	...
Consommation du secteur privé, etc.	
1965	66
1986	69
Investissement Intérieur Brut	
1965	22
1986	32
Epargne Intérieure Brute	
1965	19
1986	31
Exportation de biens et services non facteurs	
1965	22
1986	16
Solde de ressources	
1965	-3
1986	-1
<i>6. Agriculture et alimentation</i>	
Valeur ajoutée dans l'agriculture (millions de dollars courants)	
1970	492
1986	7 401
Importations de céréales (Milliers T.)	
1974	1 816
1986	4 664
Aide alimentaire en céréales (Mil. T.)	
1974/75	54
1985/86	4
Consommation d'engrais (centaines de grammes nutritifs par hectare de terre arable)	
1970	174
1985	376
Indice moyen de production alimentaire par habitant (1979-81 = 100)	
1984-86	101

<i>7. Structure du secteur manufacturier</i>	
Répartition de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier (%, prix courant)	
Valeur ajoutée dans le secteur manufacturier (Millions de dollars courants)	
1970	682
1985	6 157
Alimentation et agriculture	
1970	32
1985	26
Textiles et Habillement	
1970	20
1985	20
Machines et Matériel de transports	
1970	9
1985	11
Produits chimiques	
1970	4
1985	1
Autres	
1970	35
1985	41
<i>8. Croissance du commerce de marchandises</i>	
Commerce de marchandises (millions de dollars)	
Exportations - 1986	7 875
Importations - 1986	10 162
Taux annuel moyen de croissance (%)	
Exportations/1965-80	1,5
1980-86	0,9
Importations/1965-80	13,1
1980-86	-3,1
Termes des échanges (1980 = 100)	
1984	96
1986	44
<i>9. Structure des exportations de marchandises</i>	
Pourcentage des exportations de marchandises, combustibles, minéraux et métaux	
1965	58
1986	97
Autres produits primaires	
1965	38
1986	1
Machines et Matériel de Transport	
1965	2
1986	0

Autres biens manufactures	
1965	2
1986	2
<i>10. Structure des importations de marchandises</i>	
Pourcentage des Importations de Marchandises	
Produits alimentaires	
1965	26
1986	22
Combustibles	
1965	0
1986	1
Autres Produits Primaires	
1965	6
1986	5
Machines et Matériel de Transport	
1965	15
1986	32
Autres biens manufacturés	
1965	52
1986	41
<i>11. Balance des paiements et réserves</i>	
Balance des opérations courantes	
(millions de dollars)/1970	- 125
1986	-2 224
Besoins de financement extérieur	
(millions de dollars)/1970	- 163
1986	-2 240
Rapatriement de fonds des travailleurs à l'étranger	
(millions de dollars)/1970	211
1986	309
Investissement direct privé net	
(millions de dollars)/1970	45
1986	290
Réserves internationales brutes	
(millions de dollars)/1970	352
1986	3 843
En mois d'importations	
1986	3,9
<i>12. Dette extérieure</i>	
Dette à long terme (millions dollars)	
Dette publique et garantie publique	
1970	937
1986	14 777

Dettes privées non garanties	
1970	0
1986	0
Recours au crédit FMI (millions de dollars)	
1970	0
1986	0
Dettes à court terme (millions de dollars)	
1970	...
1986	3 152
Total de la dette extérieure (millions de dollars)	
1970	...
1986	17 929
<i>13. Flux de capitaux extérieurs aux secteurs public et privé</i>	
Décaissements (millions de dollars)	
Emprunts publics et à garantie publique	
1970	308
1986	3 430
Emprunts privés non garantis	
1970	0
1986	0
Remboursement du principal (millions de dollars)	
Emprunts publics et à garantie publique	
1970	34
1986	3 905
Emprunts privés non garantis	
1970	0
1986	0
Flux nets (millions de dollars)	
Emprunts publics et à garantie publique	
1970	274
1986	- 475
Emprunts privés non garantis	
1970	0
1986	0
<i>14. Dette extérieure publique et privée et ratios du service de la dette</i>	
En cours de la dette totale à long terme	
(Millions de dollars)/1970	937
1986	14 777
(En % du PNB)/1970	19,3
1986	24,8
Versements totaux d'intérêts au titre de la dette à long terme	
(Millions de dollars)/1970	10
1986	1 250

Service total de la dette à long terme en % du PNB/1970	0,9
1986	8,7
Des Exportations de biens et services	
1970	3,9
1986	54,8
<i>15. Dette publique extérieure et ratios du service de la dette</i>	
En Cours de la dette publique extérieure (en Millions de dollars)/1970	937
1986	14 777
(En % du PNB)/1970	19,3
1986	24,8
Versement d'intérêt au titre de la dette publique extérieure (Millions de dollars)/1970	10
1986	1 250
Service de la dette en % du PNB	
1970	0,9
1986	8,7
Des exportations de biens et services	
1970	3,9
1986	54,8